

Du 20 au 26 janvier 2025 - N° 4951

# le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (96<sup>e</sup> année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



## Le portrait du Journal du Palais

### Côté cordes

Gaël Chevalier est propriétaire d'un magasin de sport et fait partie des meilleurs cordeurs professionnels au monde. Il est aussi le seul Français présent aux tournois du Grand Chelem de Roland-Garros et de l'US Open. *Page 24*

## Université régionale : la fin d'un rêve

Avec la création, au 1<sup>er</sup> janvier, des deux EPE, (Université Bourgogne Europe en Côte-d'Or et Université Marie et Louis Pasteur en Franche-Comté), le rêve d'une grande université régionale, né il y a plus de 20 ans, s'éloigne définitivement. *Page 3*

## « Dijon Bourgogne » : une marque est née

Cette plateforme de marques a vocation à mobiliser les agences (DBE, DBI, DBT&C) et, grâce à un réseau d'ambassadeurs, faire rayonner la métropole dijonnaise en France, en Europe et à l'international. *Page 6*

**7 pages d'annonces légales**

Lire les pages 17 à 23



## Les dossiers du JDP

Vendredi 24 janvier aura lieu à l'IUT de Dijon le premier Forum cybersécurité et numérique à portée régionale co-organisé par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), le Centre régional de cybersécurité BFC (CSIRT-BFC) et la French Tech BFC, l'écosystème des acteurs qui œuvrent collectivement pour l'innovation et le développement économique des startups et entreprises de la Tech de Bourgogne-Franche-Comté. « *La sécurité des données, des infrastructures, des usages est aujourd'hui plus que jamais incontournable pour assurer la continuité des activités et des*

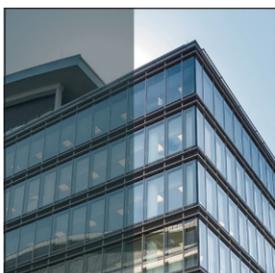
*services publics au bénéfice de tous* », détaille Patrick Molinoz, président de l'ARNia (Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle).

À cette occasion, ce dossier spécial fait le point sur la nécessité d'organiser sa cybersécurité avec les acteurs du secteur en BFC, que l'on soit une TPE, une collectivité locale, en milieu rural ou en ville. Comment détecter une cyberattaque ? Comment s'en prémunir ? Quels sont les bons interlocuteurs à contacter ? Bonne nouvelle : les ressources locales sont là !

*Pages 7 à 15*

Le ministre Marc Ferracci à Montbard. *Page 5*

R 28302 - 4951 - 2€



**CBRE Impact**  
MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

03 80 51 71 71

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.

Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement...

Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur [www.impact-cbre.fr](http://www.impact-cbre.fr)

[dijon@impact-cbre.fr](mailto:dijon@impact-cbre.fr)

**IMPACT**  
PROPERTY

AGENCE DE GESTION IMMOBILIÈRE SPÉCIALISÉE POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

[www.impact-property.fr](http://www.impact-property.fr)  
Gestion locative & technique

Votre gestionnaire immobilier : Laura BOUSCAUD  
03 80 51 71 64 | [contact@impact-property.fr](mailto:contact@impact-property.fr)

EN  
2025



DEVIENT

ici  
Bourgogne

baromètre



**BFC : un quart des néo-bacheliers quitte la région**

Selon une nouvelle étude publiée en ce début d'année par l'Insee Bourgogne-Franche-Comté, sur les 16.900 jeunes ayant obtenu leur baccalauréat dans la région en 2022, 4.250 ont choisi d'étudier ailleurs. « Ce sont plus souvent ceux ayant obtenu les meilleures mentions, ou ceux d'origine sociale très favorisée, explique l'Insee. Certains néo-bacheliers peuvent aussi trouver ailleurs des formations plus prestigieuses ou des options spécifiques ». Les régions Île-de-France, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes (Aura) sont les plus concernées. On note cependant que la région BFC parvient à attirer des jeunes bacheliers d'ailleurs (2.830 en 2022), principalement originaires des régions Aura, Grand Est et Centre-Val de Loire.



**Facebook, toujours en tête**

Dans un contexte marqué par l'annonce, mardi 7 janvier, de Mark Zuckerberg, directeur général de Meta (maison-mère de Facebook, Instagram et WhatsApp) de vouloir mettre fin au programme de fact-checking actuellement en place sur les plateformes du groupe, Facebook reste le réseau social le plus utilisé au monde avec plus de trois milliards d'utilisateurs actifs en avril 2024. Le géant devance YouTube et ces 2,5 milliards d'utilisateurs et ses frères, Instagram et WhatsApp, chacun fréquentés par deux milliards de personnes actives. Tik Tok et ses plus d'1,5 milliard d'utilisateurs gagne des parts de marché, tandis que le géant chinois WeChat est aux portes du top 5, avec un peu plus d'1,3 milliards d'utilisateurs (quasi uniquement issu de son pays d'origine).



**L'inflation inquiète les Français**

D'après une étude menée par Statista entre juillet 2023 et juin 2024, 58% des Français interrogés pensent que l'inflation, la hausse des prix et le coût de la vie sont parmi les problèmes les plus importants à traiter dans le pays. Des problèmes qui trouvent peu à peu leur solution, alors que l'Insee publiait mardi 7 janvier des chiffres encourageants pour l'inflation en 2024. Au mois de décembre, la hausse de l'indice des prix à la consommation sur un an était de 1,3%, soit bien moins qu'en décembre 2023, où elle atteignait 4,9%. Ce ralentissement de l'inflation devrait par ailleurs se poursuivre cette année, puisque l'Insee estime à 1% la hausse de l'indice des prix au mois de juin. Parmi les autres points d'inquiétude mis en avant, la pauvreté (45% des interrogés), la situation économique (41%) et l'éducation (40%) étaient les plus cités.

**L'objectif du projet Zeta est de créer et proposer une nouvelle génération de dispositifs de contrôle et d'atténuations des vibrations.**



**Kevin Jaboviste : dompteur de vibrations**

**Besançon** Kevin Jaboviste est issu de la recherche : après un concours de prépa au grandes écoles, il intègre un double cursus composé d'un master recherche en mécanique et ingénierie, dynamique des structures de l'université de Franche-Comté et d'un diplôme d'ingénieur, mécanique et microtechniques chez SupMicrotech. Il poursuit par une thèse Cifre chez Thales, où pendant trois ans sur le site d'Élancourt (Yvelines), il travaille sur des solutions amortissantes pour les systèmes optiques aéroportés : « sur le Rafale, par exemple, vous avez des capteurs optiques servant à récolter des images du terrain. Si les vibrations de l'appareil sont trop importantes les images obtenues risquent d'être floues. Mon rôle, c'était d'éviter cela ». Et les résultats sont là, à tel point que Thalès lui propose une place : « Je suis originaire du Sud, mais j'avais eu un coup de cœur pour la Franche-Comté et je souhaitais y revenir ». Ainsi, en 2019, c'est cette fois chez Stellantis que Kevin Jaboviste chasse les vibrations dans les

chaînes de transmission comme chercheur postdoctoral, puis sur le projet FUIE-Silence de conception de moteur électrique silencieux comme ingénieur recherche à l'institut Femto-ST.

Actuellement, Kevin Jaboviste est titulaire d'une bourse "Itinéraire chercheur entrepreneur" délivrée par Bpifrance et la région BFC et est en pré-incubation à Deca-BFC. « L'enjeu de créer une entreprise est née de ce travail avec les industriels que j'ai trouvé particulièrement stimulant et qui m'a notamment amené à développer des solutions techniques inédites et moins chères que l'existant. Je me suis dit qu'il y avait un marché et des clients potentiels ».

**« SAPEUR-POMPIER DES VIBRATIONS »**

Kevin Jaboviste est rejoint dans son aventure entrepreneuriale par Gaël Chevalier, professeur d'université à l'École de l'air et de l'Espace à Salon-de-Provence, qui apporte outre son expertise un carnet de contacts comptant notamment Safran et Airbus Hélicoptère. « Notre société Zeta proposera des

solutions sur-mesure de réduction des vibrations là où aucune solution existante ne fonctionne ou s'avère trop onéreuse sur des systèmes complexes. Dans ce cas nous agissons en "sapeur-pompier des vibrations". Mais, nous envisageons également de développer une gamme de produits utilisable sur plusieurs systèmes et industrialisable en série ». Kevin Jaboviste, qui clôture son contrat avec Femto-ST fin mars, profite pleinement de l'accompagnement de Deca-BFC, qui « apporte un autre regard sur notre projet et une aide précieuse dans la recherche de financements ». Il avoue ne pas être pressé de recourir à des investisseurs et favoriser une croissance organique, d'autant qu'il est déjà assuré d'un certain chiffre d'affaires notamment avec Alstom sur un dispositif anti-crissement des roues pour les tramways et les métros. « À l'avenir, Zeta a vocation à créer une dizaine d'emploi, pour lesquels j'aimerais intégrer un aspect social en embauchant des personnes issues de la réinsertion ou du handicap ».

Frédéric Chevalier

décideurs

**Ils bougent.**



**UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR SATT-SAYENS.** L'année 2025 marque une nouvelle étape pour Sayens avec la prise de fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier de Romain Liège en qualité de président. Il succède à Catherine Guillemain qui a fait valoir ses droits à la retraite. Romain Liège a occupé plusieurs fonctions au sein de Sayens depuis son arrivée en janvier 2017 : d'abord responsable de la propriété intellectuelle (2017-2023) auquel s'est adjoint le service juridique (2021-2023), il était directeur général adjoint depuis 2023. Diplômé de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers (ISTIA) et de l'Université Paris-Dauphine, il a commencé sa carrière en tant qu'analyste brevets au sein de l'Office de transfert de technologie du CNRS (aujourd'hui CNRS Innovation). En 2011, il rejoint Veolia où il restera six ans, dans un premier temps au poste d'analyste dans les équipes de Veolia Environnement Recherche et Innovation, puis rapidement en tant qu'ingénieur-brevets pour l'ensemble du groupe.

**UNE AMBITION DE DIRIGEANT DE START-UP ? Lancez-vous avec nous !**

**DECA-BFC**  
Incubateur de Talents

**BÉNÉFICIEZ** D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ  
DE CONNEXIONS À LA RECHERCHE  
D'UN ÉCOSYSTÈME DÉDIÉ À L'INNOVATION  
DES ATELIERS DE L'ENTREPRENEURIAT  
DE PRESTATIONS FINANCIÉES

EN SAVOIR PLUS 03 80 40 33 28 contact@deca-bfc.com www.deca-bfc.com

# À LA UNE

## 2025 : le rêve d'une grande université régionale est mort

**Bourgogne Franche-Comté.** Dix ans après la création de la Comue Université de Bourgogne Franche-Comté (UBFC), le paysage universitaire régional est plus éclaté que jamais. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'UBFC a ainsi officiellement disparu, laissant la place à deux Établissements publics expérimentaux (EPE), l'un basé à Dijon, baptisé université Bourgogne Europe et l'autre domicilié à Besançon sous le nom d'université Marie et Louis Pasteur. Un cas unique en France aux allures de retour en arrière et dont on peut douter que la visibilité internationale en sorte grandie.



**L**e 1<sup>er</sup> septembre 2022 actait la sortie de l'université de Bourgogne (uB) de la Comue Université de Bourgogne Franche-Comté (UBFC), mettant de fait du plomb dans les ailes de la structure transrégionale née, cocasserie du calendrier, un premier avril 2015. Aussitôt les dissidents, sous la direction de Vincent Thomas, président de l'uB annonçaient leur volonté de créer un Établissement publics expérimental (EPE) regroupant, outre l'ex-uB et ses 16 composantes, l'école de management BSB, les écoles d'ingénieurs CESI, ESEO, ESTP, l'École supérieure de musique Bourgogne Franche Comté, l'École supérieure des arts appliqués de Bourgogne, l'École nationale supérieure d'art de Dijon, le centre hospitalier universitaire Dijon Bourgogne, le Centre de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc et le Crous de Bourgogne Franche-Comté. Baptisé université Bourgogne Europe, il a officiellement vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. De leur côté, les membres de l'ex-UBFC se sont vus contraints de réfléchir à leur avenir, annonçant à leur tour la création d'un EPE, après un passage, qui ne restera pas dans les mémoires, en Comue expérimentale. « Depuis la création en 2007 du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur de Bourgogne Franche-Comté (Pres BFC) les universités évoluent dans une dynamique collective qui s'est poursuivie en 2015 avec la création de la Comue venue remplacer le Pres, marquant une étape fondatrice dans l'organisation et la cohésion de l'enseignement supérieur en BFC, dans un environnement académique de plus en plus exigeant et compétitif. C'est pourquoi, nous avons souhaité inscrire la création de notre EPE université Marie et Louis Pasteur dans la continuité de la Comue qui a contribué à poser les bases de la coopération régionale. Renoncer à cela, c'était mettre fin à toute visibilité nationale et internationale avec le risque d'affaiblir l'ensemble de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Bourgogne Franche-Comté », affirme Macha



De gauche à droite : Xavier Greffoz, responsable du développement de l'ESTA, Mathieu Ducoudray, directeur de l'ISBA, Pascal Vairac, directeur de SupMicrotech, Macha Woronoff, présidente de l'Université Marie et Louis Pasteur, Ghislain Montavon, directeur de l'UTBM Murielle Baldi, directrice générale du Crous BFC. Crédit : JDP.

Woronoff, présidente de ex-l'université de Franche-Comté, devenue université Marie et Louis Pasteur. Face au choix de ex-uB de se recentrer sur l'ancien périmètre bourguignon, la présidente laisse entendre que l'EPE franc-comtois est aujourd'hui le seul héritier des acquis de la Comue et « d'une évolution au long court et naturelle », selon les mots de Ghislain Montavon, directeur de l'université de technologie Belfort Montbéliard (UTBM), établissement-composante au sein de l'EPE au même titre que SupMicrotech-Ensmm. « Nous allons structurer notre EPE en instituts et en Graduate schools sur la base des trois piliers définis dans le projet I-site dont la Comue fut lauréate : matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ; territoires, environnement, aliments et soins individualisés et intégrés, auxquels nous ajoutons un axe dédié aux sciences humaines ». L'université Marie et Louis Pasteur compte ainsi les 11 composantes de l'ex-université de Franche-Comté, les deux établissements composantes cités plus haut et six établissements associés : l'Ensam au titre de son campus de Cluny, le CHU de Besançon, l'Établissement Français du sang de BFC, l'École supérieure des technologies et des Affaires de Belfort, l'Institut supérieur des Beaux-Arts de Besançon et

le Crous de BFC (également associé à l'EPE dijonnais). Un temps cité, l'institut Agro Dijon n'apparaît plus dans les associés de l'EPE bisontin, suite à une décision nationale de ne participer à aucun EPE, la structure étant déjà un établissement à dimension nationale.

### ÉVOLUTION PLUTÔT QUE RÉVOLUTION

Toutefois, dans un souci de pas mettre un frein aux projets scientifiques trans-régionaux en cours - assujettis notamment à des financements PIA, i-site et France 2030 qui pourraient être remis en cause - et pouvoir à l'avenir en imaginer d'autres, cette séparation en deux EPE tient plus de l'évolution que de la révolution. « Il était de notre responsabilité d'évoluer sans la Bourgogne », argue Macha Woronoff. Aujourd'hui, c'est une nouvelle étape historique. Mais cela ne change pas la volonté de coopération à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. « Des projets en commun vont s'ouvrir avec l'EPE dijonnais, précise Ghislain Montavon, évoquant une future convention de coopération territoriale dont l'ensemble des principes directeurs a déjà été défini et voté. Nous sommes actuellement dans la mise en forme de l'écriture

juridique ». Ainsi malgré le divorce, les affinités d'hier ne sont pas toutes remises en question. L'UTBM est également cotutelle d'une unité de recherche de l'université Bourgogne Europe. De même, le campus de Cluny - « engagé dans une logique de construction de l'UBFC, n'avait aucune volonté de quitter la Comue, appuie Michel Jauzein, directeur du Campus Arts et Métiers de Cluny. D'autant que nous partageons des liens forts avec SupMicrotech et les étudiants du laboratoire bisontin Femto-ST » - possède également des laboratoires communs avec l'UTBM et l'université Bourgogne Europe. De même, la future convention de coopération territoriale aura vocation à porter dans les prochains mois une conférence régionale des grandes écoles pour permettre à ces dernières de collaborer plus facilement avec les deux EPE. Dans la même veine, les six écoles doctorales de la région hier dans le giron de la Comue seront pilotées par un collège doctoral. « Avec les EPE, jusqu'en 2028, nous sommes dans une période d'expérimentation. 2028 sera l'année de l'évaluation de notre dispositif, si la preuve de son efficacité est faite, nous nous transformerons en grands établissements, sinon nous retrouverons nos périmètres respectifs, explique

Pascal Vairac, directeur de SupMicrotech. Nous devons profiter pleinement de cette période charnière de structuration pour donner naissance à des objets originaux qui poussent à l'innovation ». « Nous sommes en train de construire un écosystème qui répond aux besoins de nos étudiants et de nos enseignants-chercheurs », affirme Macha Woronoff qui entend également avec cet EPE conforter l'excellence académique et renforcer l'attractivité des formations au niveau international. « Même si aujourd'hui, cette reconnaissance internationale, chaque EPE la portera en son nom ». L'ex-université de Bourgogne ne ainsi pourra plus se servir des bons résultats de l'ancienne université de Franche-Comté comme au temps de la Comue pour briller dans les classements internationaux de type Shanghai « comme l'a révélé le rapport du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) », rapporte la présidente. Enfin, au printemps, des élections auront lieu pour renouveler le ou la présidente du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur. Macha Woronoff a annoncé qu'elle ne se représenterait pas.

Frédéric Chevalier

**Côte-d'Or.** Le panorama fiscal, rendez-vous incontournable des experts-comptables de la région, a fait le point sur les évolutions législatives en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, mais aussi sur celles que pourraient réserver la prochaine loi de finances, notamment sous l'angle de l'imposition.

# Quid de l'imposition... en l'absence (actuelle) de loi de finances 2025 ?



En dix ans de passage en revue du panorama fiscal à Dijon devant les experts-comptables régionaux, Patrick Viault, directeur des études techniques au Conseil national de l'Ordre des experts-comptables (CNOEC) n'avait jamais eu à présenter les évolutions législatives en l'absence d'une loi de finances pour l'année en cours - une « loi spéciale » adoptée le 18 décembre dernier parant aux nécessités pour éviter un shutdown français. Dans l'attente du vote d'une nouvelle loi de finances pour 2025, les impacts ne sont cependant pas négligeables sur le contribuable et le chef d'entreprise, la loi spéciale permettant notamment de lever l'impôt. Deux points notables ont été explicités.

## IMPÔTS : ET LA RÉTROACTIVITÉ ?

La rétroactivité des dispositions de la prochaine loi de finances agitent les constitutionnalistes, notamment sur la question de l'imposition des revenus de 2024 et plus spécifiquement sur la revalorisation du barème. « Il n'y a pas de jurisprudence sur une telle situation et il n'y a dans la Constitution aucun principe de non-rétractivité de la norme fis-



À gauche : Olga Condé, directrice des études fiscales au Conseil national de l'Ordre des experts-comptables (CNOEC) et Patrick Viault - directeur des études techniques. À droite : Sylvain Castellani, président de l'Ordre régional des experts-comptables de BFC. Crédit: JDP.

cale, décrit Patrick Viault. Nous sommes là devant l'application que font les juges de la sécurité juridique : nous permettrait-elle d'avoir des mesures rétractives sur 2024 ? À ce compte, pourquoi 2023 ou 2022 ! La question est donc beaucoup plus incertaine. Pas sûr que l'on aura des mesures qui puissent impacter l'imposition de 2024 ». La traditionnelle revalorisation du barème n'ayant pas été votée, il convient donc d'imaginer que les revenus 2024 seront imposés

sur le barème 2023, idem pour les seuils d'abattement ou le taux de prélèvement à la source. « La non-revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu, c'est quelques milliards d'euros de rentrées fiscales supplémentaires », souligne l'expert.

Autre incertitude, la contribution exceptionnelle pour les personnes seules ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 250.000 € (500.000 € pour un couple). La réflexion, - « une



forte réflexion », appuie Olga Condé, directrice des études fiscales au CNOEC -, déjà présente dans le PLF 2025, serait de mettre en place une « contribution différentielle sur les hauts revenus » s'ajoutant à la contribution exceptionnelle, dès lors que le montant de leur impôt sur le revenu et de la contribution exceptionnelle serait inférieure à 20% de leur revenu fiscal de référence. Enfin sujet brûlant : l'augmentation ou pas de la flat tax (pré-

lèvement forfaitaire unique) de 30%, adoucissant, par effet mathématique, les effets de la contribution différentielle, la flat tax se rapprochant du seuil de 20% ... tout en touchant davantage les classes moyennes. En l'absence de loi de finances, les experts-comptables doivent naviguer sans instrument ; jamais leur mission de conseil n'aura été aussi sollicitée.

Emmanuelle de Jesus

**Yonne.** Entreprise reconnue de l'impression numérique, EG Imprimeur vient de changer de direction. Depuis le 3 janvier 2025, Damien Seri a succédé à Christophe Guebey, dirigeant depuis près de 21 ans.

## EG Imprimeur écrit un nouveau chapitre de son histoire



Créée en 1972 à Maillot dans la périphérie de Sens par Ernest Guebey, EG Imprimeur est devenue un acteur incontournable de l'impression en Bourgogne. Spécialisée dans l'impression numérique, la signalétique et les grands formats, l'entreprise a su évoluer avec son temps. Christophe Guebey, fils du fondateur, avait repris la direction en 2003 avec son épouse. Ensemble, ils ont modernisé les équipements et renforcé la position de l'entreprise sur le marché.

Le 3 janvier 2025 marque une nouvelle étape dans l'histoire de l'entreprise avec la nomination de Damien Seri comme nouveau dirigeant. Collaborateur depuis 18 ans, il était responsable de production et commercial, des rôles qui lui ont permis de connaître parfaitement l'entreprise et ses clients. « Reprendre EG Impri-



Damien Seri (à droite) a succédé le 3 janvier dernier à Christophe et Vanessa Guebey (à gauche et au centre) à la tête de EG Imprimeur. Crédit : EG Imprimeur.

meur, c'était à la fois un choix sentimental et une manière de rendre hommage à mes prédécesseurs. Je suis très attaché à nos valeurs : qualité, réactivité et service », explique-t-il. La succession, préparée depuis quatre ans, s'est déroulée en douceur. Les clients, déjà habitués à travailler avec Damien Seri, n'ont pas été surpris. « J'étais déjà leur principal interlocuteur. Cette

transition était naturelle pour tout le monde », ajoute-t-il.

### UNE VISION DURABLE

Avec un chiffre d'affaires avoisinant les 850.000 €, EG Imprimeur affiche une solidité financière et Damien Seri ne cache pas sa volonté de maintenir ce cap. « Mon ambition n'est pas de doubler le chiffre d'affaires ou de multiplier les effectifs. Je

préfère miser sur la qualité de nos services et la satisfaction de nos clients », annonce-t-il. Au-delà des chiffres, le nouveau propriétaire tient à préserver l'identité familiale d'EG Imprimeur. « Nous sommes une entreprise à taille humaine, où la proximité avec les clients et le bien-être des employés sont essentiels. Je veux que cet état d'esprit perdure. »

L'objectif principal reste de proposer un service exemplaire, en s'appuyant sur des équipements de pointe et des partenariats locaux. En préparant cette transition avec soin, Damien Seri s'inscrit dans la continuité tout en imprimant sa propre marque. Il entend perpétuer l'héritage des Guebey, mais aussi inscrire l'entreprise dans une dynamique d'innovation et de modernité. Un nouvel élan pour une aventure qui dure depuis plus de 50 ans.

Enzo Beaudet

## Yonne

**ALAIN GENET DÉCORÉ.** Le dirigeant d'Acta Mobilier, Alain Genet, a été promu au grade d'officier dans l'Ordre national du mérite des mains de l'emblématique ex-entraîneur de l'AJA Guy Roux - officier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite - au cours d'une cérémonie qui s'est tenue dans l'amphithéâtre de la Maison de l'entreprise à Auxerre. « Dirigeant des entreprises Acta Mobilier et Mobilwood (connue sous le nom d'Ultéria Agencement), Alain Genet est également président depuis 2004 de l'Assic (structure de conseil proposant depuis 1994 des vacances de conseillères sociales dans les entreprises) », rappelle le Medef de l'Yonne dont il est l'un des administrateurs depuis 1998. « En 2023, il s'est engagé dans la Convention des entreprises pour le climat qui mobilise aujourd'hui 150 entreprises icaunaises afin d'imaginer, concevoir et mettre en œuvre des solutions capables d'allier protection de l'environnement et économie. »

**AUXERRE : L'IMPRIMERIE MODERNE A TROUVÉ REPREENEUR.** Bâtiment emblématique du centre historique, ce qui fut le siège de l'ancien journal hebdomadaire La liberté de l'Yonne a fait l'objet d'une promesse d'achat de la part du promoteur immobilier Idéel, appartenant au groupe Rabot Dutilleul. « Les premiers travaux seront lancés en 2025 », explique la ville d'Auxerre. « L'imprimerie sera reconverte en 16 logements en défiscalisation Malraux à l'étage et un restaurant au rez-de-chaussée. » Créé en 1920 dans la métropole lilloise, Rabot Dutilleul est particulièrement présent dans les Hauts-de-France, en Île-de-France, dans le Grand Est et en Belgique. L'imprimerie moderne, d'inspiration Arts déco, avait été pressentie, un temps, pour accueillir une halle gourmande.

en bref

**Yonne.** Les perspectives de ralentissement économique combinées à des dotations financières de l'État nécessairement orientées à la baisse n'ont pas réfréné les ardeurs des élus auxerrois qui ont fléchi quelque 39,5 M€ vers des opérations d'envergure en 2025.

# Auxerre tient la cadence promise de ses investissements

**L**e rythme des travaux ne devrait pas fléchir cette année tel que l'avait laissé transparaître les débats d'orientation budgétaire de novembre : la ville d'Auxerre a, en effet, inscrit 27 M€ d'investissement dans son budget principal tandis que la communauté d'agglomération de l'Auxerrois va y consacrer 12,5 M€, soit une augmentation de plus de 23 % par rapport à l'an dernier. « Depuis le début du mandat, la ville d'Auxerre aura investi 74 M€, soit près de 50 % de plus par rapport à la précédente mandature, alors que l'encours de la dette reste stable depuis 2020 », se plaît à rappeler le « maire-président » Crescent Marault. Une dette qui s'élève à 57 M€. Lors de la même période, le recours au cofinancement (État, région, département) s'est, quant à lui, fortement développé passant, pour la seule part communautaire, de 10 à 41 %.

## QUASIMENT 40 M€ INVESTIS

Dans les prochaines semaines, plusieurs opérations lancées dès le début du mandat doivent s'achever. À commencer par la



réhabilitation du conservatoire de musique et de danse dont la réouverture est programmée le mois prochain. Dotée d'un budget de fonctionnement de 2,8 M€, la nouvelle structure a bénéficié d'un investissement de 11,5 M€, dont 1,8 M€ inscrit au budget primitif de la ville d'Auxerre en 2025. À la fin du printemps, c'est la fin des travaux de transformation de la place du Maréchal-Leclerc qui doit être inaugurée avec un budget de 981.000 € injecté cette année sur

une enveloppe globale de 3,5 M€. Auparavant, la municipalité aura porté sur les fonts baptismaux, fin janvier, le tout nouvel Espace 1000 implanté à Auxerexpo (150.000 € en 2025 sur un total de 1,8 M€).

## TRÉPAS D'UN SERPENT DE MER

Après la restauration de la toiture du cloître, l'église abbatiale de l'abbaye Saint-Germain, qui abrite dans sa crypte la plus ancienne fresque de France, doit se parer d'ici à 2026 d'une nouvelle cou-



À gauche : Agrémentée d'une fontaine végétale, la nouvelle place du Maréchal-Leclerc va se métamorphoser en îlot de fraîcheur et en havre de verdure, au cœur du centre historique. Inauguration programmée au printemps.  
Ci-dessus : Les 2.600 m<sup>2</sup> du conservatoire à rayonnement départemental ont été entièrement rénovés pour un montant global de 11,5 M€. Crédit : JDP.

verture pour laquelle 2 M€ ont été budgétés. Autre chantier d'envergure : la démolition des anciens silos agricoles de 110 Bourgogne commencée fin décembre. Avant que le futur écoquartier Batardeau-Montadoins ne sorte de terre, 1,35 M€ va être consacré à l'opération cette année sur un budget global de 8,8 M€. Mais c'est certainement le lancement du chantier de la Liaison sud d'Auxerre (Lisa) qui va rythmer l'année 2025 dans l'Auxerrois. Depuis plus de

20 ans, celle qui s'apparentait à une véritable « légende urbaine » devrait enfin se concrétiser. Avec le concours de l'État, du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et du conseil départemental de l'Yonne, la ville d'Auxerre et la communauté d'agglomération de l'Auxerrois vont y consacrer, respectivement, 3 et 2,80 M€ cette année, sur un budget global estimé à plus de 43 M€.

Stéphane Bourdier

**Côte-d'Or.** Le ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie était à Montbard et à Dole lundi 13 janvier. En Bourgogne, il est venu saluer la fin du déploiement de la fibre.

# Un ministre pour le « chantier du siècle »

**L**e chiffre est éloquent : en Côte-d'Or, 94% du territoire est relié à la fibre, au-delà de la moyenne nationale (90%) ; la preuve selon le ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie Marc Ferracci « d'une filière qui s'est structurée. Aujourd'hui, près de 40.000 personnes travaillent dans cette filière sur le déploiement de la fibre : des opérateurs, des ingénieurs, des agents de terrain. Et c'est aussi je pense le fruit d'une méthode de coopération entre l'État, les opérateurs et les collectivités territoriales et notamment les départements. » Un déploiement qui participe à l'attractivité des zones rurales : « J'étais il y a quelques minutes dans une boutique de Montbard (3@MI, spécialisée dans la maintenance informatique, Ndlr) où le commerçant m'a témoigné de l'envol de son activité et de l'attractivité, du



Le ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie Marc Ferracci (3e en partant de la gauche), entouré de Laurence Porte, maire de Montbard et François Sauvadet, président du conseil départemental 21. Crédit : DR.

surcroît d'activité que représentait le déploiement de la fibre pour un territoire comme celui de la Côte d'Or et pour une commune comme celle de Montbard, témoigne le ministre. On voit que l'emploi progresse quand on améliore l'équipement des territoires en matière de connectivité,

que les entreprises se créent ou reviennent. Ce sont ces enjeux qu'on a besoin de faire vivre et de décliner jusqu'au dernier kilomètre au sens propre comme au sens figuré. »

## VALTI AU MENU

En marge de son déplacement dans le montbardois,

Marc Ferracci a rencontré les salariés du site de Valti, dont la fermeture est programmée pour fin janvier. « Les services déconcentrés de l'État sont extrêmement présents sur ce sujet quand des sites ferment ou quand des plans sociaux interviennent pour accélérer les transitions et faire en sorte que les gens retrouvent un emploi rapidement et dans des conditions satisfaisantes sur leur bassin de vie », a assuré le ministre. Répondant à l'inquiétude des syndicats qui craignent un Plan de sauvegarde de l'emploi « au rabais ». Marc Ferracci a rappelé que « ça n'est pas l'État qui intervient dans les PSE, mais on sera en revanche vigilants à ce que l'accompagnement des salariés ensuite soit fait dans les meilleures conditions et en particulier avec le service public de l'emploi qui est très mobilisé sur ce sujet, sur ce dossier comme sur tous les dossiers locaux. »

Emmanuelle de Jesus

## Yonne

**SANTÉ MOBILE DANS LE DÉPARTEMENT.** Un « Médicobus » va bientôt sillonner les routes du nord de l'Yonne. Ce nouveau dispositif itinérant doit entrer en service à la rentrée 2025 pour une expérimentation de deux ans. L'initiative est née à la suite d'un appel à projet, relayé par l'agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté, auquel a répondu la communauté professionnelle territoriale de santé Nord Yonne (communautés de communes de Yonne Nord, Gâtinais en Bourgogne, Vanne et Pays d'Othe et Grand Sénonais.) Le conseil départemental de l'Yonne est également partie prenante de cette opération. Si les communes concernées n'ont pas encore été dévoilées, l'objectif de ce « Médicobus » est de mettre en relation les personnes les plus éloignées de l'accès au soin avec des professionnels de santé. En cas d'essai concluant, le dispositif pourrait être déployé sur l'ensemble du département sujet à un déficit chronique de praticiens.

## Région BFC

**FONDATION DU PATRIMOINE X AIRBNB : 5,6 M€ ATTRIBUÉS.** Selon la Fondation du patrimoine, le programme « Patrimoine et Tourisme local » soutenu par Airbnb aura permis en trois ans, d'attribuer 5,6 M€ pour 200 projets de restauration situés en zone rurale. En BFC, à l'automne 2024 trois dossiers ont été lauréats : Maison Lourdel de Delle (90) : 30.000 € ; la bergerie de la grange de Beauvais à Venouse (89) : 20.000 € ; Communs de la maison natale de Colette à Saint-Sauveur-en-Puisaye (89) : 20.000 €

en bref

**Côte-d'Or.** Cette plateforme a vocation à mobiliser les agences (DBE, DBI, DBT&C) et grâce à un réseau d'ambassadeurs, faire rayonner la métropole dijonnaise en France, en Europe et à l'international.

## La marque «Dijon Bourgogne» officiellement lancée

La stratégie de marketing territorial de la métropole dijonnaise se poursuit avec le lancement, le mardi 14 janvier au siège de l'OIV, de la marque «Dijon Bourgogne». S'appuyant sur la notoriété du mot «Bourgogne» et une antériorité d'usage que l'on retrouve par exemple dans les noms du CHU ou de l'aéroport, cette appellation ambitionne de faciliter un travail en synergie des différentes agences de la métropole (Dijon Bourgogne Invest, Dijon Bourgogne Events, Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès) avec celle-ci, pour «rayonner davantage en France, en Europe et à l'international», a affirmé Nathalie Koenders, maire de Dijon et première vice-présidente de la métropole dijonnaise. «C'est la nouvelle étape d'une action déjà forte, un choix naturel et puissant» au service d'une métropole qui s'affirme comme «audacieuse, épicienne et authentique», affichant des atouts en termes d'innovation comme de qualité de vie, riche à la fois de sa modernité (programme de cité connectée



De gauche à droite : Le chef d'entreprise Arthur Deballon, Danielle Juban (DBE), la maire de Dijon Nathalie Koenders, Catherine Petjean (DBI) et Sladana Zivkovic (DBT&C). Crédit : JDP.

OnDijon...) et de son exceptionnel patrimoine historique.

Cette plateforme de marque s'appuie sur un collectif fondateur composé de Dijon Métropole et des agences territoriales citées plus haut, mais aussi sur un réseau d'ambassadeurs en formation, déjà riche d'une vingtaine de membres dont Arthur Deballon (AVS Communication), venu témoigner comme chef d'entreprise dijonnais... et fier de l'être : «On doit, dans nos actions de diriger, faire la promotion du territoire. Il doit encore grandir, je vais peser de tout mon poids pour

faire avancer la cause!» L'appel est d'ailleurs lancé pour faire grandir ces porteurs de flamme.

### MUTUALISATION

Des moyens internes, dont des budgets spécifiques de Dijon Bourgogne Invest et métropole dijonnaise, ont jusque là été mobilisés et une dotation évaluée à «50 à 60.000 €» selon Stéphane Bossavit, directeur général de Dijon Bourgogne Invest, sera consacrée au déploiement de la marque qui comptera aussi sur les actions spécifiques et la mutualisation de moyens des

membres fondateurs pour sa diffusion.

### MARKETING RENOUVELÉ

Un nouveau site (*dijonbourgogne.com*) résume cette ambition de rayonnement, avec une offre déclinée auprès de publics cibles : étudiants, touristes, chefs d'entreprise et organisateurs de congrès ; un logo «Nous sommes Dijon Bourgogne», agrémenté d'une chouette, reprenant les symboles des trois agences, venant l'incarner.

Cette démarche n'est pas sans rappeler une semblable, lancée en 2018 sous le nom de Just Dijon. Interrogée à ce sujet, Nathalie Koenders a rappelé qu'à cette époque des balbutiements du marketing territorial, la famille des agences Dijon Bourgogne n'existait pas. Le lancement de la marque Dijon Bourgogne répond donc à une volonté de modernisation de la stratégie d'attractivité du territoire et à ce titre, rien d'étonnant si Dijon Bourgogne Invest, dont l'attractivité de la métropole est précisément la raison d'être, en assure le chef de fil.

Emmanuelle de Jesus

**Côte-d'Or.** Le SDIS de Côte-d'Or, le CHU et les transports sanitaires urgents coordonnent leurs interventions à travers une convention pluriannuelle renforçant le cadre de la loi Matras.

## Les secours organisés pour mieux mailler le département

Publiée en novembre 2021, la loi Matras a écrit le cadre des interventions liées aux urgences fonctionnelles avec nécessité d'agir en reconnaissant notamment aux pompiers le statut de soignants de l'urgence. «La loi écrit le cadre et permet aux pompiers de réaliser des gestes qui leur étaient interdits comme l'injection d'adrénaline pour les réactions allergiques sévères. Bientôt les ambulanciers seront formés aussi», explique Hubert Pouillot, président du SDIS de Côte-d'Or. Pour compléter les dispositions de la loi, le SDIS départemental, le CHU de Dijon et les transports sanitaires urgents locaux renouvellent leur convention. «Elle définit l'organisation de chacun pour répondre à la demande d'urgence. On y trouve les engagements et la responsabilité des uns et des autres.» Peu courante en France, cette démarche vise



Freddy Serveaux, directeur général du CHU, Hubert Pouillot, président du SDIS de Côte-d'Or et Bruno Derossi, représentant des transports sanitaires urgents, signent la convention organisant les services d'urgence. Crédit : JDP.

à renforcer la collaboration entre les services d'urgence dans le détail. «Il s'agit d'une vraie collaboration même si nous sommes chacun dans nos missions, il y a des points d'accord pour une même mission de service public, au quotidien. Cela traduit la confiance entre les acteurs», souligne Freddy Serveaux, directeur général

du CHU. Cette bonne entente prend notamment la forme d'une interface pour partager en permanence les moyens et les disponibilités de chacun.

### COMPLÉMENTARITÉ

À chaque appel d'urgence, en lien avec l'opérateur, les secours s'organisent pour intervenir sur le terrain dans une logique

de maillage territorial pour un service strictement identique à toute la population. À ce titre, la convention met en lumière l'implication des transports sanitaires urgents. «Leur mobilisation qui se traduit par des gardes 24 heures sur 24 soulage le SDIS pour les missions qui relèvent du transport sanitaire», ont expliqué les signataires tandis que Bruno Derossi, représentant de la profession concernée, se réjouit de cette reconnaissance. «C'est une convention constructive qui depuis cinq ans, nous aide à nous améliorer et nous professionnaliser.» Au cours de l'année écoulée, les transports sanitaires ont réalisé 32.000 interventions, le SDIS en compte pour sa part 25.400 à son actif dont 75 % pour le secours à la personne. Enfin, le SAMU et le SMUR ont mené 5.000 interventions ou transferts.

Nadège Hubert

## Région BFC

VŒUX DU PRÉFET DE RÉGION : «RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE».



À l'occasion de ses vœux, le préfet de la région BFC et de la Côte-d'Or Paul Mourier a mis l'accent sur le besoin de renforcer l'attractivité du territoire en facilitant les projets, en développant l'industrie et en favorisant l'innovation. «Nous sommes passés d'un sentiment diffus à une alerte. La Bourgogne Franche-Comté a perdu en moyenne 2.400 habitants par an entre 2016 et 2022.» Le représentant de l'État a profité de ses vœux pour esquisser un plan d'action afin de lutter contre cette déprise démographique. «La Bourgogne Franche-Comté n'est pas la seule dans ce cas mais c'est ici d'une intensité particulière.» En poste depuis le mois d'octobre dernier, celui qui estime «apprendre encore au quotidien» sur sa terre d'adoption a sillonné le territoire pour rencontrer les élus locaux, les représentants du monde industriel ou encore agricole. «Le dialogue et l'écoute porte en eux les prémices de l'action. Le dialogue pour comprendre, l'écoute pour agir.»

### PRÉMICES D'UN PLAN D'ACTION

Suite à ces constats et ces échanges, le préfet Paul Mourier entend faciliter les projets des collectivités et des acteurs locaux pour débloquent les situations dans «un contexte budgétaire contraint.» Pour faire avancer la région, il insiste sur la nécessité de «simplifier et simplifier encore.» Pour inverser la tendance démographique et développer le territoire, le préfet mise sur le développement industriel notamment. «Nous devons continuer à soutenir l'industrie et en particulier nos filières d'excellence comme la santé, le nucléaire ou encore l'automobile. Nous devons aussi relever le défi de dépasser la problématique de financement de la filière des biotechnologies.» Pour Paul Mourier, la réindustrialisation prend corps en Bourgogne Franche-Comté et un projet comme l'école de l'hydrogène participe pleinement de la démarche. L'autre axe stratégique du préfet concerne l'écosystème de l'innovation et de l'enseignement supérieur. «Nos filières d'excellence ont besoin de recruter. On vient étudier et on reste dans la région.» Toutefois, pour mener à bien ces ambitions, le préfet Paul Mourier ne compte pas uniquement sur ses services. «Chacun apporte sa pierre à l'édifice collectif» a-t-il lancé aux élus locaux présents.

N. H.

## Doubs

**LE CAMPUS BOULOIE TEMIS PRIX ÉQUERRE D'ARGENT 2024.** Le Campus Bouloie Temis, en cours de transformation grâce à un programme de rénovations, de constructions et d'aménagements paysagers, a été distingué par le Prix Équerre d'argent 2024 dans la catégorie «Espaces publics et paysagers». Ce prix, décerné par les revues Le Moniteur et AMC récompense annuellement un binôme commanditaire (maître d'ouvrage)/architecte (maître d'œuvre) qui a contribué à la construction d'un ouvrage dans l'année. Il constitue un prix de référence à l'échelle nationale en matière d'architecture.

en bref



Vendredi 24 janvier aura lieu à l'IUUT de Dijon le premier Forum cybersécurité et numérique à portée régionale co-organisé par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), le Centre régional de cybersécurité BFC (CSIRT-BFC) et la French Tech BFC, l'écosystème des acteurs qui œuvrent collectivement pour l'innovation et le développement économique des startups et entreprises de la Tech de Bourgogne-Franche-Comté. À cette occasion, ce dossier spécial fait le point sur la nécessité d'organiser sa cybersécurité avec les acteurs du secteur en BFC, que l'on soit une TPE, une collectivité locale, en milieu rural ou en ville. Bonne nouvelle : les ressources locales sont là !

<b>SOMMAIRE</b>
<b>Page 8</b> Cyberattaques : personne n'est à l'abri.
<b>Page 11</b> La cybersécurité s'offre un forum à Dijon.
<b>Page 12</b> Les entreprises de la FrenchTech ont des solutions.

# CYBERATTAQUES : PERSONNE N'EST À L'ABRI

**E**n juillet 2024 était publié le premier rapport annuel sur la cybercriminalité commandé par le ministre de l'Intérieur d'alors, Gérard Darmanin, avec des chiffres éloquentes : 278.703 infractions liées au numérique avaient été enregistrées par les forces de sécurité intérieures en 2023 (en augmentation de 9 % par rapport à 2022 selon le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, SSMSI), dont 59 % constituées par des atteintes « numériques » aux biens (escroqueries, arnaques en ligne), 34 % par des atteintes « numériques » à la personne, 5 % par des atteintes aux institutions. En 2023, le CSIRT-BFC (Centre régional de cybersécurité BFC, opéré par l'ARNia, l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle) dévoilait une typologie des cyberattaques recensées par ses services : 40 % concernait des TPE/PME/ETI ; 23 % des collectivités locales et 10% des établissements de santé. Avec une nouveauté par rapport à l'origine des cyberattaques : personne n'est plus à l'abri, de la plus petite collectivité locale à la moindre TPE. « Historiquement les cyberattaques étaient plutôt de type étatique, retrace Jean-Félix Chevassu, directeur d'offre cybersécurité chez Adista (télécoms, cloud et cybersécurité). Pour faire des cyberattaques, il fallait un certain niveau technique. N'importe qui ne pouvait pas être un hacker malveillant. Il y a une quinzaine d'années, c'était surtout les services d'espionnage qui s'attaquaient à d'autres États pour déstabiliser une organisation étatique ou s'attaquer à l'image d'un pays. Maintenant, les cyberattaques se sont démocratisées avec des outils disponibles sur le web qui permettent très facilement, sans niveau technique important, de déstabiliser une entreprise avec une attaque automatisée pour quelques euros ». La conclusion s'impose d'elle-même : toute entité est potentiellement une victime, comme le confirme Serge Durand, ex-vice-président du groupe Airbus et « observateur attentif » de la cybersécurité dont il a pu vivre les prémices dès le début des années 2000 avec l'apparition des BlackBerry permettant la communication en mode push. « Les connexions sont alors devenues beaucoup plus ouvertes donc forcément plus dangereuses. J'ai eu des exemples dans les forums cybersécurité auxquels je participe régulièrement. Les témoignages de victimes de cyberattaques émanent souvent des PME où le patron est sursollicité et où il n'a pas le temps ou les compétences pour prendre en compte le problème. Il faut que chaque chef d'entreprise y compris des petites comprenne pourtant que l'enjeu cyber est extrêmement important. Nous sommes dans un monde hyper relié, n'importe qui peut attaquer n'importe quelle entreprise. Chaque individu est une cible potentielle. Regardez le nombre de mails de phishing que l'on reçoit même si on a des actions préventives ! »

## LES OIV PROTÉGÉS

En France, la réglementation a imposé, il y a presque 20 ans, une protection des opérateurs jugés stratégiques par l'État, comme l'écrit l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) sur son site internet : « En 2006, le dispositif Secteur d'activité d'importance vitale (SAIV) est mis en place afin de protéger les opérateurs jugés indispensables à la survie de la nation contre les actes malveillants (terrorisme, sabotage, cyberattaque) et les risques naturels, technologiques, sanitaires... Ces opérateurs identifiés par les différents ministères

« HISTORIQUEMENT LES CYBERATTAQUES ÉTAIENT PLUTÔT DE TYPE ÉTATIQUE. AUJOURD'HUI, CES DERNIÈRES SE SONT DÉMOCRATISÉES AVEC DES OUTILS DISPONIBLES SUR LE WEB NE NÉCESSITANT PAS DE NIVEAU TECHNIQUE IMPORTANT »

JEAN-FÉLIX CHEVASSU, DIRECTEUR D'OFFRE CYBERSÉCURITÉ CHEZ ADISTA.



# 278.703

atteintes numériques enregistrées en 2023  
(+40 % en 5 ans).



# 59%

d'atteintes aux biens.



# 34,5%

d'atteintes aux personnes.



# 6%

d'atteintes aux institutions et à l'ordre public.

Les chiffres clés 2023 de la cybersécurité  
Sources : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, Office Anti-Cybercriminalité de la police nationale, Unité Nationale Cyber de la gendarmerie nationale, section J3 du parquet.



FREEMIX

de tutelle seront désignés par arrêté "Opérateurs d'importance vitale" (OIV). Fin 2013, pour faire face à l'augmentation en quantité et en sophistication des attaques informatiques, l'article 22 de la loi de programmation militaire vient compléter ce dispositif en ajoutant une nouvelle pierre à l'édifice, imposant aux OIV le renforcement de la sécurité des systèmes d'information critiques qu'ils exploitent : les systèmes d'information d'importance vitale (SIIV). » Deux dispositifs viennent compléter l'arsenal de défense contre les hackers : les directives Sécurité des réseaux et de l'information, dites « directives Nis » (Network and Information System Security) 1 et 2 dont l'objectif est d'assurer un niveau de sécurité élevé et commun pour les réseaux et les systèmes d'information de l'Union européenne. Nis 1 a été adoptée le 6 juillet 2016 et transposée en France le 26 février 2018 ; son périmètre d'application est étendu par Nis 2 (publiée le 27 décembre 2022 au Journal Officiel de l'Union européenne) qui amènera aussi les États membres à renforcer leur coopération en matière de gestion de crise cyber. « À l'échelle nationale, Nis 2 s'appliquera à des milliers d'entités appartenant à plus de dix-huit secteurs qui seront désormais régulés, détaille Yves Verhoeven, sous-directeur stratégie de l'ANSSI sur le site de l'organisme. Environ 600 types d'entités différentes seront concernés, parmi eux des administrations de toutes tailles et des entreprises allant des PME aux groupes du CAC 40. » Mais qu'en est-il des plus petits opérateurs dont on a vu qu'ils constituent le gros des victimes de cyberattaques ?

### TOUT LE MONDE EST VISÉ

Si l'ANSSI note globalement une meilleure connaissance par l'écosystème économique et par les collectivités locales de l'existence de la menace cyber, les plus modestes (TPE notamment), ne pensent pas être des proies suffisamment intéressantes pour les cyberattaques dont l'immense majorité relève du rançongiciel. Et c'est une erreur, s'alarme Jean-Félix Chevassu : « Curieusement beaucoup de chefs d'entreprise aujourd'hui n'ont pas encore pris conscience qu'ils sont potentiellement une cible. Parce qu'ils se disent : "pourquoi je serai attaqué moi ? Je n'intéresse personne, je n'ai pas de données qui valent beaucoup d'argent." Ils n'ont pas compris que les attaquants maintenant réclament comme rançons de tous petits montants. L'attaque est menée par des robots (botnets), qui scannent en permanence toutes les failles possibles exposées sur internet. Or une entreprise est forcément exposée sur internet, parce qu'elle a un accès au web, un site web, un serveur de messagerie, un serveur de fichiers... toutes ces connexions vers l'extérieur présentent autant de moyens nouveaux pour que des petites et des moyennes entreprises soient attaquées. »

Le problème est celui de la détection de la cyberattaque car on s'en aperçoit lorsqu'il est déjà trop tard : « Bien souvent, le cybercriminel amène des éléments de preuve, de fuite de données sensibles, poursuit Jean-Félix Chevassu. Ça peut être des secrets de fabrication, des données personnelles des collaborateurs de l'entreprise ou des clients, des données contractuelles, des bases clients, des bases de produits, des bases de prix, ce genre de choses. La détection intervient un peu tard, puisque on est là devant le fait accompli alors que le cybercriminel réclame une rançon pour restituer les données et ne pas les mettre en vente sur le darkweb. Bien souvent, mais ce n'est pas systématique, le système d'information du client a été aussi chiffré. C'est ce qu'on appelle le cryptolockage : les serveurs ne démarrent plus, le parc informatique du client n'est plus opératif ». Avec des conséquences parfois dramatiques dont un forum comme celui du 24 janvier permet à l'auditoire de mesurer l'ampleur.

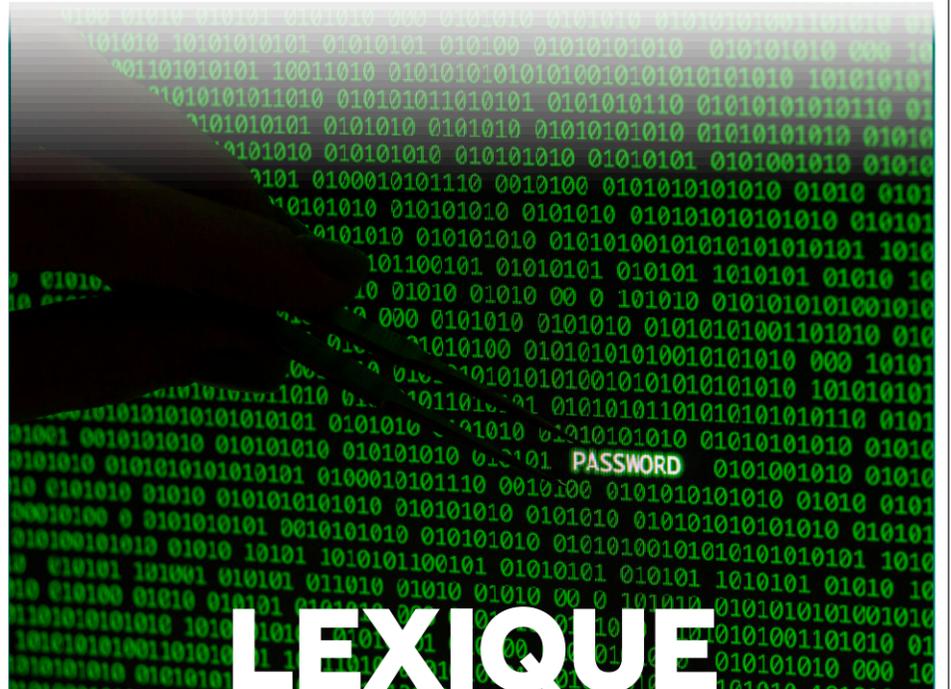
### JUSQU'À LA FAILLITE

« C'est l'intérêt de tels rendez-vous, soutient Serge Durand : souvent le chef d'entreprise qui y assiste tombe de l'armoire et se dit : "ce n'est pas possible, j'ai autant de risques, c'est aussi intrusif la cyberattaque ?" Oui, c'est aussi intrusif. Ce qui

les choque aussi, ce sont les témoignages de ceux qui ont été cyberattaqués : je peux vous dire que la leçon est largement apprise à leurs dépens si ce n'est qu'ils ont quelquefois fait faillite. » « Il faut prendre aujourd'hui en compte qu'une attaque, c'est presque aussi dramatique qu'un incendie, reprend Sébastien Morey, directeur du Centre régional de cybersécurité de Bourgogne-Franche-Comté (CSIRT-BFC). Revenir à la normale peut prendre des semaines ou des mois. Ça veut dire que pendant ce temps-là, il n'y a plus de chiffre d'affaires, il n'y a plus de ventes parce qu'on ne fabrique plus. Si une entreprise a de la trésorerie elle pourra sûrement s'en sortir. Si c'est un peu plus compliqué, elle va être malmenée. Il y aura sûrement des impacts sur les salariés, des primes prévues seront annulées... ». « C'est très perturbant, soutient encore Jean-Félix Chevassu. C'est un peu comme un cambriolage chez soi, on a l'impression d'avoir été violé dans son quotidien. C'est très difficile. Ce qui est anxiogène, c'est aussi toute la période de réponse à l'incident, de reconstruction : là, il y a un investissement énorme en temps pour retrouver les informations, recréer les systèmes, refaire toutes les configurations pour que ça refonctionne. Ce qui entraîne forcément une perte d'exploitation, une perte de chiffre d'affaires... et explique que de petits acteurs ne peuvent plus exercer leur activité parce que forcément leurs charges sont toujours là, ils doivent toujours payer leurs loyers, leurs employés mais ils n'ont plus de revenu parce qu'ils sont incapables de reprendre leur production sauf à faire des choses à la main comme on a vu dans les hôpitaux, mais ce n'est pas tenable dans le temps pour une activité industrielle. Il y a une pression énorme puisque pendant tout ce temps les collaborateurs ne peuvent plus travailler. Donc une grosse angoisse de perdre leur travail, de perdre leurs clients, de perdre leurs partenaires, tout leur écosystème... ».

### STRATÉGIE D'ENTREPRISE

On aura compris la nécessité d'une véritable politique de cybersécurité au sein des entreprises de toutes dimensions, comme dans les collectivités locales. « Aujourd'hui, on ne peut pas ne pas prendre en compte cette problématique alors que l'on en parle partout, que les entreprises sont aussi au courant à travers leurs organisations patronales, le Medef, la CPME, les chambres de commerce... font beaucoup d'informations là-dessus. On sait que ça coûte de l'argent. Mais ne plus prendre en compte ce sujet, ce n'est pas trop normal en 2025 », soutient Sébastien Morey. Serge Durand va plus loin en évoquant une obligation de chaque chef d'entreprise à cet égard : « Le dirigeant doit avoir la conscience des risques qu'il fait prendre à son entreprise en n'ayant pas une politique extrêmement sévère en termes de cybersécurité. La première des choses, est de mettre en place la politique cyber, choisir son responsable des systèmes d'information et ensuite mettre en place cette politique. Et moi je suis pour la sévérité, c'est-à-dire qu'il faut des règles ! Car sinon on est trop dépendant de négligences internes. » Jean-Félix Chevassu évoque lui la nécessité d'envisager la cybersécurité comme partie permante de la stratégie des entreprises : « C'est un projet qui doit être mené par le dirigeant au même titre que son plan de financement, son plan de développement et tous les projets stratégiques d'entreprise parce qu'il en va de la survie des sociétés et des collaborateurs dans leur métier. Et ce projet entreprise n'est pas que technique, il est aussi sur les processus. Exemple : un collaborateur s'en va. Je dois suivre un processus tel que : détruire son mot de passe, récupérer son matériel, vérifier qu'il ne parte pas avec des données de l'entreprise. » Pour être efficace, il importe aussi que l'ensemble des personnels soit impliqué, au travers de plans de formation qui prennent parfois des visages très simples, comme l'explique Jean-Félix Chevassu : « 90% des cyberattaques proviennent de phishing. Savoir déceler que la connexion qu'on me demande n'est pas une vraie connexion et que notre mot de passe est en train d'être volé, ça empêche déjà 90 % des attaques. Si dans un deuxième temps, on met également



## LEXIQUE

### Cyberattaque

Ensemble coordonné d'actions qui visent des informations ou les systèmes qui les traitent, en portant atteinte à leur disponibilité, à leur intégrité ou à leur confidentialité. L'ANSSI identifie quatre grandes familles de cybermenaces : la cybercriminalité à visée lucrative, l'espionnage, la déstabilisation et le sabotage. Selon la motivation de l'attaquant et le mode opératoire adopté, chaque cyberattaque pourra être associée à l'une de ces menaces.

### OIV

Personne morale publique ou privée qui gère ou utilise des établissements ou des ouvrages dont la destruction ou même l'indisponibilité obérerait gravement le potentiel militaire, la force économique, la sécurité, voire la capacité de survie d'un État, ou mettraient en danger sa population.

### Rançongiciel

Les rançongiciels ou ransomwares sont des logiciels malveillants qui bloquent l'accès à l'ordinateur ou à des fichiers en les chiffrant et qui réclament à la victime le paiement d'une rançon pour en obtenir de nouveau l'accès.

### ANSSI

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information est l'héritière d'une longue série d'organismes chargés d'assurer la sécurité des informations sensibles notamment de l'État : la Direction technique des chiffres créée en 1943 à Alger ; le Service central technique des chiffres, qui lui a succédé à Paris en 1951 ; le Service central du chiffre et de la sécurité des télécommunications, créé en 1977 ; le Service central de la sécurité des systèmes d'information en 1986 ; la Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information créée par le décret n° 2001-693 du 31 juillet 2001 au sein du Secrétariat général de la défense nationale. Le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 créant l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information donne à cette agence, en plus de la sécurité des systèmes d'informations de l'État, une mission de conseil et de soutien aux administrations et aux opérateurs d'importance vitale, ainsi que celle de contribuer à la sécurité de la société de l'information, notamment en participant à la recherche et au développement des technologies de sécurité et à leur promotion. L'ANSSI bénéficie de l'expertise d'un comité stratégique constitué de responsables de haut niveau de l'administration. La mission de ce comité est de proposer la stratégie de l'État en la matière. Son directeur général, Vincent Strubel, a été nommé par décret en date du 4 janvier 2023.

un système de double authentification, on réduit encore plus le nombre de cyberattaques. »

### L'IA, POISON ET ANTIDOTE

L'irruption de l'intelligence artificielle vient encore complexifier l'écosystème de la cybersécurité : l'IA permet en effet, en un temps record, de créer de nouveaux logiciels malveillants. Mais, et c'est la bonne nouvelle, sa capacité à traiter de manière extrêmement rapide un nombre incommensurable de données lui permet de scanner très vite des comportements anormaux et opérer de la détection comportementale. Une IA entraînée à connaître le mode de fonctionnement des collaborateurs (horaires habituels de connexion, systèmes utilisés, sites

visités...) détectera en effet en temps réel toute déviance des schémas habituels des fonctionnements. Si l'entreprise ou la collectivité locale a prévu, grâce à son responsable sécurité (interne ou non) un système de déconnexion immédiat, une attaque en cours est ainsi rapidement circonscrite. Une cyberattaque laissant des traces, une IA qui en a connaissance sera aussi plus à même d'en reconnaître les prémices, et d'anticiper des cyberattaques menées en parallèle. Bref, une alliée à se faire d'urgence pour sécuriser les systèmes d'informations : « Cette technologie, conclut Jean-Félix Chevassu, est comme la pharmacopée : elle peut être à la fois le poison et l'antidote ».

Emmanuelle de Jesus

## « LA SOUVERAINETÉ EST CRUCIALE »



Entretien avec Patrick Molinoz, président de l'ARNia.

Crédit photo : Édouard Barra.

**Le Journal du Palais. Pouvez-vous nous rappeler l'enjeu de la cybersécurité, pour les entreprises et les collectivités locales, ainsi que les structures type CHU par exemple ?**

**Patrick Molinoz.** Tout d'abord il faut rappeler que la cybersécurité est un des principaux défis de la numérisation de la société. J'aime rappeler que l'univers numérique devrait être pensé comme le monde « physique » : il n'y a ni liberté, ni démocratie, ni croissance pour les citoyens dans le monde « physique » sans sécurité. C'est la même chose avec le numérique.

Il est donc nécessaire de protéger les données collectées et les systèmes qui les traitent pour permettre le fonctionnement normal, et sain, de leur activité.

La question n'est pas de savoir « si » une cyberattaque aura lieu, puisqu'il est certain qu'elle aura lieu, mais « comment » s'en protéger... une des spécificités de la cybercriminalité est que les attaques sont de plus en plus « tous azimuts ». En Bourgogne Franche-Comté comme ailleurs de nombreuses entités, de toutes tailles, publiques et privées, sont victimes d'attaques informatiques chaque année.

Les collectivités, les entreprises les citoyens eux-mêmes produisent et/ou collectent des données qui intéressent une multitude de tiers malveillants. Les cybercriminels peuvent chercher à exploiter des données volées pour leur intérêt propre (espionnage économique ou technologique...), à s'en servir comme « monnaie d'échange » (extorsion, chantage) ou même dans le cadre d'opérations de déstabilisation politique (influencer des processus électoraux...) et économique (déstabilisation macroéconomique).

Si la majorité des cyberattaques a pour but l'extorsion via des rançongiciels (programmes qui rendent inutilisables les données par leur propriétaire) ou la fraude bancaire (principalement des demandes de changement de coordonnées bancaires pour le paiement des factures) l'argent n'est pas tout... Au-delà des dommages financiers il faut se protéger de la paralysie... il est donc vital (au sens propre parfois) de garantir la poursuite du fonctionnement des entités attaquées et singulièrement des services publics. Ainsi en ce qui concerne les CHU il faut évidemment garantir la continuité des soins des patients, même avec un système d'information dégradé, et protéger les données de santé.

**Quel est le bilan des premières années d'existence du CSIRT-BFC ?**

Le CSIRT-BFC, mis en œuvre par l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) pour le compte de la région, est opérationnel depuis 2022, grâce au financement de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).

Le nombre de sollicitations augmente régulièrement. Entre 2023 et 2024, l'évolution est de + 61%. Le CSIRT-BFC s'adresse aux entreprises, établissements publics, collectivités et associations.

Au-delà de la réponse aux incidents, le CSIRT-BFC joue plusieurs

rôles : la sensibilisation (près de 40 interventions en 2024), la détection de vulnérabilités (2.200 sites ont été analysés en 2024) et l'animation de la filière.

Notre rôle est essentiel car sans nous, il n'existe pas de structure au service des entreprises et collectivités de taille intermédiaire. Nous sommes à ce propos préoccupés pour l'avenir car l'ANSSI n'envisage plus de financer les CSIRT... or il n'y a que deux solutions pour ne pas abandonner les PME et les collectivités : soit l'ANSSI s'en occupe directement, soit elle poursuit son soutien aux CSIRT régionaux. La présidente de la région est mobilisée sur ce sujet.

**Quels sont les enjeux de ce Forum consacré à la cybersécurité en BFC ?**

Le Forum Cybersécurité et Numérique est le fruit de la mobilisation de la filière (French Tech BFC), de l'ANSSI et de l'ARNia. Événement régional il est un rendez-vous majeur pour les acteurs de la filière cybersécurité en Bourgogne Franche-Comté.

À destination de tous les décideurs - en entreprises, en collectivités ou dans les associations - le Forum a pour objectif d'augmenter la sensibilisation à cette thématique devenue cruciale et de mettre en relation des fournisseurs régionaux d'offres de cybersécurité avec des entités demandeuses. En Bourgogne Franche Comté la question de la cybersécurité est ainsi placée au cœur des enjeux stratégiques tant pour le secteur public que privé.

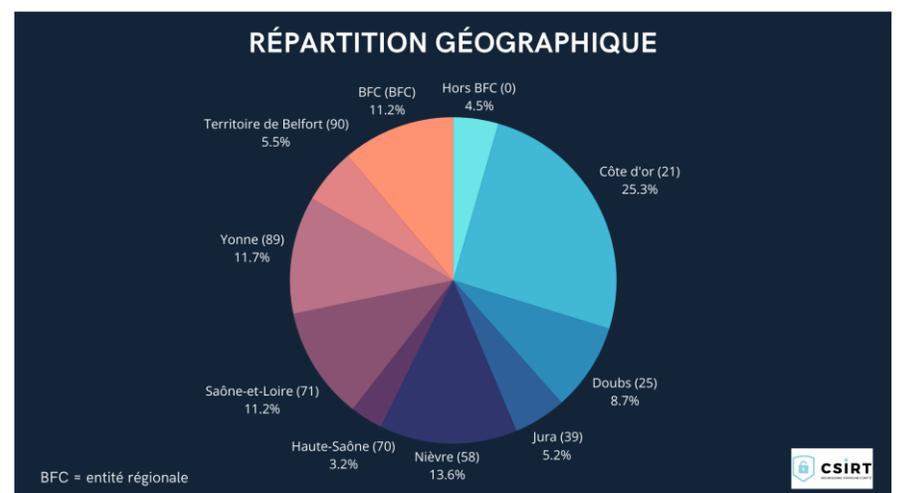
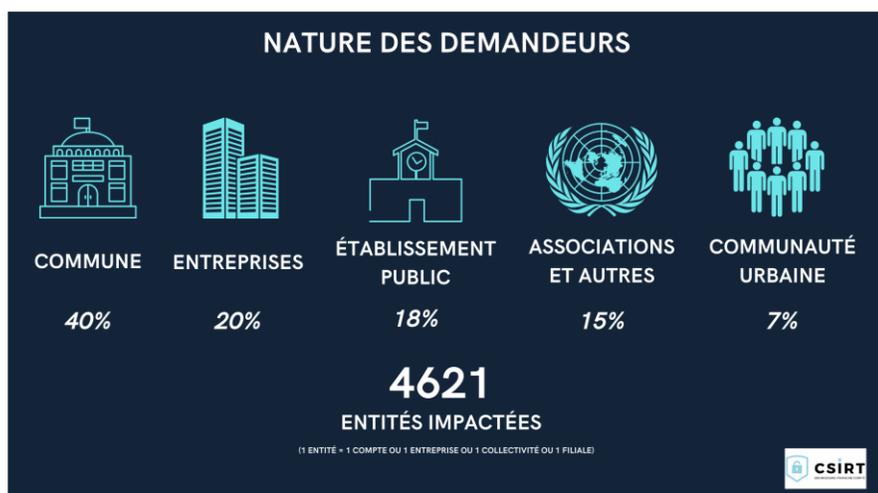
**Quel arsenal juridique pour protéger les entreprises vis-à-vis des réglementations étrangères notamment concernant la protection des données ? Faut-il pour les administrations et les collectivités locales une obligation d'utilisation de suites bureautiques et d'hébergement français ?**

Les législateurs, français comme européens, mènent des travaux de réglementations autour de ces sujets. Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a été l'une des premières pierres. Nous allons devoir mettre en place la directive européenne relative à la sécurité des réseaux et des informations (NIS 2) qui impactera les entreprises et les administrations publiques. Cette dernière oblige les organisations à appliquer des règles renforcées en matière de cybersécurité.

Pour les fournisseurs de solutions numériques, le règlement européen Cyber Resilient Act poursuit le même objectif en matière de logiciel et de matériel.

Enfin la souveraineté est cruciale. Et elle ne se limite pas à la question des logiciels mais concerne aussi l'hébergement des données (qui doit être français ou européen) voire, la problématique des matériels et composants eux-mêmes. Pour que la souveraineté numérique ne soit pas qu'un slogan, il faut à la fois des champions européens et un « small business act numérique ».

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus



# LA CYBERSÉCURITÉ S'OFFRE UN FORUM À DIJON

**C'**est le premier Forum cybersécurité et numérique à portée régionale et il aura lieu rue Edgar Faure à Dijon, dans l'enceinte de l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers, le 24 janvier de 8 h 30 à 17 h. Les thématiques abordées sont : les cybermenaces gérées par les directions informatiques, la cybersécurité vue par les RSSI, le numérique dans la santé et l'IA dans les entreprises. Quelque **300 visiteurs** sont attendus pour un rendez-vous qui s'adresse à l'ensemble des professionnels de la cybersécurité et du numérique, qu'ils soient experts, utilisateurs, ou décideurs, issus du secteur privé comme du secteur public. Cet événement qui réunira les acteurs clés de la filière en Bourgogne Franche-Comté, est coorganisé par La French Tech Bourgogne Franche-Comté, le Centre régional de la cybersécurité de Bourgogne Franche-Comté (CSIRT-BFC), créé le 24 février 2022 et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

« Le Forum régional de la cybersécurité s'adresse à tous les décideurs en entreprises, en collectivités ou associations. Il a pour objectif de créer un espace d'échanges et de solutions autour d'une thématique cruciale. La sécurité des données, des infrastructures, des usages est aujourd'hui plus que jamais incontournable pour assurer la continuité des activités et des services publics au bénéfice de tous », conclut Patrick Molinoz, président de l'ARNiA.

## Au programme :

- ◆ **Silvère Denis**, directeur délégué de La French Tech BFC, présentera les différentes actions en région.
- ◆ **Sébastien Morey**, directeur du CSIRT-BFC évoquera les missions du CSIRT-BFC de l'aide à la remédiation en cas de cyberattaques à l'animation de la filière cyber régionale.
- ◆ **Serge Durand**, ex-vice-président d'Airbus égrènera les enjeux économique, étatique et individuel de la cybersécurité.
- ◆ **Véronique Brunet**, déléguée à la sécurité du numérique BFC, détaillera la directive NIS2 et ses impacts.
- ◆ **Christophe Levallet**, spécialiste SIC à la Gendarmerie nationale parlera de la sécurisation des entreprises et des datacenters.
- ◆ Côté atelier, **Davis Dussort**, dirigeant de Sérénitique, interrogera notamment les participants sur la disponibilité, la résilience et la sécurité des systèmes qui soutiennent leur organisation.
- ◆ **Des tables-rondes** aborderont les prochaines évolutions numériques pour la prise en charge des patients, des cas concrets d'apport de l'IA dans les entreprises, les directions informatiques face aux cybermenaces et les moyens d'action des RSSI au sein de leurs organisations.
- ◆ **Des rendez-vous BtoB** devraient permettre aux visiteurs d'échanger avec des professionnels, d'assister à des démonstrations, se renseigner sur les dernières innovations et ainsi renforcer leur résilience face aux cyberattaques. □

Frédéric Chevalier

## TÉMOIGNAGE : LE CAS PARTICULIER DES UNIVERSITÉS

◆ Pascal Chatonnay est enseignant chercheur à l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP, ex-université de Franche-Comté). Il enseigne au sein du département MMI (Métiers du Multimédia et de l'Internet) à Montbéliard, il est également Référent enseignement de défense et sécurité intérieure (REDS) et depuis un an est Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de l'UMLP. Il intervient sur le salon cybersécurité et numérique de Dijon sur une table ronde portant sur la sécurisation du système d'information et les moyens d'action des RSSI au sein de leurs organisations. « Pour nos missions de RSSI, le cadre universitaire présente des particularités uniques de par les différents publics qu'il héberge. Nous avons d'un côté les enseignants-chercheurs qui réalisent des expérimentations complexes aux frontières de la sécurité et qui s'accommodent mal d'un dispositif de sécurité informatique trop contraignant. Pour eux, il s'agit de trouver le juste milieu entre verrouillage total du système et ouverture sans limite. De l'autre côté, se trouvent les étudiants qui viennent avec leurs propres machines, qui peuvent être contaminées, et qui se raccordent au réseau ». Face à ses différents usagers de l'université, les solutions techniques (filtres, pare-feu, routeurs, antivirus...) ne suffisent pas, il est nécessaire de faire évoluer les pratiques des utilisateurs « d'autant que concernant les chercheurs, leurs recherches de pointes peuvent être la cible de pirates ou d'espions », explique Pascal Chatonnay ajoutant que la sensibilisation constitue une très grande partie de son travail : « Nous avons en moyenne une fois par semaine une alerte pour un matériel compromis ou exposé à des attaques. Nous donnons des conseils aux étudiants sur la façon de décontaminer leurs appareils, les PC mais aussi les portables qui contiennent beaucoup de secrets, et sur les bons réflexes à adopter. Côté enseignants-chercheurs, nous les alertons également sur les risques liés à leurs déplacements à l'étranger, sur les dangers des wifi-fi publics, sur la nécessité d'utiliser un VPN crypté de bout en bout, sur la sécurité des mots de passe ou encore sur la bonne utilisation de Bluetooth... Cette sensibilisation de nos publics est plutôt efficace, nous recevons beaucoup d'appels sur de potentielles menaces après une intervention de nos services, mais les réflexes et bonnes résolutions s'émeussent vite : les piqûres de rappel sont indispensables, c'est un travail de longue haleine ».

Propos recueillis par F. C.

## FORUM CYBERSECURITE & NUMERIQUE

24 JANVIER 2025 - IUT DE DIJON

Co-organisateur



Nos partenaires institutionnels



Nos partenaires écosystème



Nos partenaires sponsors



## DES SOLUTIONS LOCALES ET FRANÇAISES

La cybersécurité est devenue une problématique majeure pour les entreprises et les collectivités, en particulier face à l'augmentation exponentielle des cyberattaques. Récemment, on note que les géants Kiabi (prêt-à-porter) et Free (opérateur de téléphonie mobile) ont été pris pour cible. Localement, c'est la communauté de communes de Nuits-Saint-Georges qui subissait un piratage informatique en mars 2024 - malgré le renforcement de son système de sécurité suite à une attaque subie en 2019. Aujourd'hui, il n'est plus seulement question de vigilance et d'équipement : il faut s'entourer des

bonnes compétences pour parvenir à se protéger efficacement. « Il faut se faire aider parce que malheureusement la plupart des entreprises ont créé un système d'information

en achetant un équipement réseau, des serveurs, des choses comme ça, mais sans vraiment en avoir une connaissance accrue, constate Sébastien Morey, responsable du CSIRT-BFC. Quand on veut sécuriser son système par défaut, il faut de la compétence, il faut des gens qui savent le faire. Ces compétences sont bien plus présentes localement aujourd'hui qu'elles ne l'étaient en 2022 ».

« On a dans nos structures adhérentes des fournisseurs, que ce soient les start up ou des offreurs de solutions, qui eux-mêmes portent des solutions de cybersécurité, témoigne Silvère Denis, directeur délégué de la French Tech Bourgogne Franche-Comté. Notre objectif, c'est de faire en sorte que ces solutions soient connues, développées, et adoptées par tous. C'est aussi pour cela qu'on participe à l'organisation de ce Forum Cybersécurité ». Car c'est peut-être ici que se situe l'enjeu principal du secteur : acculturer les entreprises et les collectivités locales de toutes tailles à ces problématiques grandissantes. « Les entreprises de la French Tech ont des solutions technologiques, donc le sujet de la



“ QUAND ON VEUT SÉCURISER SON SYSTÈME PAR DÉFAUT, IL FAUT DE LA COMPÉTENCE, IL FAUT DES GENS QUI SAVENT LE FAIRE »

SÉBASTIEN MOREY, RESPONSABLE CSIRT-BFC.  
CRÉDIT PHOTO : ÉDOUARD BARRA.

cybersécurité est souvent pris en main dès le démarrage. C'est surtout pour les autres secteurs économiques, où toutes les entreprises font aujourd'hui face à des évolutions technologiques importantes, notamment l'IA, une véritable révolution industrielle. Ces entreprises intègrent de plus en plus d'outils et gèrent de plus en plus de données, mais en face elles ont besoin de se structurer et de



L'esprit connecté

Votre service informatique et télécoms  
sur-mesure

Infogérance  
Cybersécurité

Hébergement sécurisé

Accompagnement DSI / RSSI / DPO



DIJON - CHALON - MÂCON  
Tél 03 79 460 660

contact@c2ip.com - www.c2ip.com



monter en compétences pour pouvoir être suffisamment armées pour faire face à ces nouvelles menaces. Le vrai enjeu c'est de pouvoir bien identifier et s'entourer des bons partenaires ».

### RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUES

« Je pense que de plus en plus de monde est conscient des enjeux stratégiques et du besoin de sécuriser, observe Silvère Denis. Mais de toute façon, le risque zéro n'existe pas ». Alors que faut-il faire en cas de menaces ou d'intrusion ? « Au moment où l'attaque arrive, si l'entreprise est bien préparée, elle a déjà la liste des personnes qu'elle doit contacter », précise Sébastien Morey. Il peut s'agir de prestataires extérieurs, de spécialistes internes, ou directement du centre régional de cybersécurité. « Quand on parle de cyberattaques, il faut bien comprendre qu'il existe au moins 25 catégories différentes, et en fonction, on n'agit pas toujours de la même façon, poursuit le responsable du CSIRT-BFC. Si on prend le cas le plus compliqué où on a un chiffrement des données, les actions doivent être prises le plus rapidement possible : on déconnecte les éléments du réseau, mais on n'éteint pas tout électriquement car on pourrait perdre des éléments de preuve ou des informations qui pourraient aider les spécialistes à déchiffrer plus facilement ». Ensuite, un plan d'action de reprise d'activité est engagé, avec la mise en place d'une cellule de crise. « On fait souvent intervenir des acteurs de la région pour aider les entreprises touchées qui, généralement, n'ont pas les moyens de tout faire seules, explique Sébastien Morey. Et puis, sur des cas très graves, on est obligés de partir d'un système d'information totalement vierge, puis remonter les serveurs et les postes de travail un par un. Quand on réintègre une

machine au réseau, on s'assure qu'elle n'est pas vérolée et on la sécurise. Quand on a quatre machines, ça va, poursuit-il, mais imaginez le cas d'un hôpital avec 1.000 serveurs et 5.000 postes, ça prend un temps énorme ! On ne peut pas le faire seul, il faut se faire aider ». « On a aujourd'hui des solutions locales ou françaises qui peuvent répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs pour se protéger sur le volet cybersécurité », rappelle Silvère Denis. On note, entre autres, en Bourgogne Franche-Comté, des structures telles que Proxim Cybersolutions (expert en

cybersécurité à destination des TPE/PME, collectivités en zone rurale - 89), C2iP (accompagnement DSI / RSSI / DPO - 21), Fcnet (solutions télécom, hébergement local, cybersécurité, réseaux - 25), 3S Sécurité (cybersécurité - 21), N-CyberExpertise (Consultant en cybersécurité accompagnant les TPE/PME - 58), Cybergogne (démocratise l'accès à des solutions de cybersécurité avancées, spécifiquement pour les petites entreprises, collectivités locales et organisations en Bourgogne - 21) ou encore H4ckrz (spécialiste de la cybersécurité offensive - 71). « Ces entreprises répondent à pas mal de normes, de critères et de certifications dans différents domaines », certifie le directeur délégué de la French Tech BFC. □

Killian Roblot

« NOTRE OBJECTIF, C'EST DE FAIRE EN SORTE QUE LES SOLUTIONS PORTÉES PAR NOS START-UP LOCALES SOIENT CONNUES, DÉVELOPPÉES, ET ADOPTÉES PAR TOUS. C'EST AUSSI POUR CELA QU'ON PARTICIPE À L'ORGANISATION DE CE FORUM CYBERSÉCURITÉ »

SILVÈRE DENIS, DIRECTEUR DÉLÉGUÉ DE LA FRENCH TECH BFC.  
CRÉDIT PHOTO : DAVID CESBRON/LA FRENCH TECH BFC.



## 3S SÉCURITÉ

PENSER COMME UN ATTAQUANT  
POUR MIEUX PROTÉGER

Face à la montée des cyberattaques, les entreprises doivent adopter des stratégies de défense proactives. Chez **3S Sécurité**, notre approche repose sur la **sécurité offensive**, qui consiste à anticiper les méthodes des attaquants pour mieux protéger vos systèmes.

### IDENTIFIEZ LES FAILLES AVANT LES CYBERCRIMINELS

Grâce à des attaques ciblées (tests d'intrusion, audits avancés, campagnes de phishing...), nous aidons nos clients à détecter leurs vulnérabilités avant qu'elles ne soient exploitées, renforçant ainsi leurs défenses.

### VOUS NE POUVEZ PROTÉGER CE QUE VOUS IGNOREZ ÊTRE VULNÉRABLE

Cette philosophie guide notre approche offensive. En adoptant le point de vue d'un attaquant, nous identifions ce qui pourrait être ciblé par des cybercriminels et anticipons leurs actions pour mieux sécuriser vos actifs.

### UNE COLLABORATION ENTRE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE

Chez 3S Sécurité, nous disposons d'une équipe offensive et d'une équipe défensive qui travaillent en tandem pour offrir une protection optimale à nos clients. Tandis que l'équipe offensive traque les failles, l'équipe défensive conçoit des stratégies sur mesure pour améliorer et renforcer vos défenses.

NOUS SERONS PRÉSENTS AU FORUM CYBERSÉCURITÉ & NUMÉRIQUE  
DU 24 JANVIER À L'IUT DE DIJON

Venez rencontrer nos experts et découvrir comment nos **solutions sur mesure** peuvent protéger vos données et votre réputation.



3s-secureite.eu

AGISSEZ DÈS AUJOURD'HUI

# RÉPONDRE EFFICACEMENT AUX INCIDENTS

AU service des entreprises et des collectivités de toutes tailles, la startup cybertech Sekoia.io propose des solutions SaaS (« Software as a Service » ou « logiciel en tant que service ») visant à détecter et répondre aux incidents de sécurité. « Pour ce faire, on propose des solutions qui sont basées sur le renseignement cyber ou la "cyber threat intelligence" : pour être capable de détecter des menaces, on étudie les attaquants pour repérer les infrastructures et les serveurs qu'ils vont utiliser, explique Martial Outrey, vice-président en charge des alliances chez Sekoia.io. On est donc une équipe de chercheurs qui fait des investigations pour identifier les traces d'attaquants et répondre aux menaces grâce aux éléments techniques en notre possession ». Avec des solutions hébergées dans le cloud, Sekoia.io peut démultiplier ses capacités de détection et de réponse. « Ça facilite beaucoup les choses et on peut davantage automatiser ». Dans les faits, la startup se sert de sécurités déjà mises en place par ses clients (antivirus, proxys...) pour en agréger les données et parvenir à aller plus loin. « L'idée c'est de rationaliser tous les outils déjà déployés, de les piloter, sans mettre à la poubelle l'existant, car il a évidemment un intérêt, précise Martial Outrey. On apporte une vision à 360 aux clients, qui sont donc en mesure de détecter et corrélérer des signaux faibles qui viennent de différentes parties de son système d'information ».



MARTIAL OUTREY, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DES ALLIANCES CHEZ SEKOIA.IO.

CRÉDIT PHOTO : DR

« ON APORTE UNE VISION À 360 AUX CLIENTS, QUI SONT DONC EN MESURE DE DÉTECTER ET CORRÉLER DES SIGNAUX FAIBLES QUI VIENNENT DE DIFFÉRENTES PARTIES DE SON SYSTÈME D'INFORMATION »



## UN MARCHÉ QUI SE DÉMOCRATISE

« Depuis moins de cinq ans, on observe une tendance sur le marché des SMB (Small-to-Medium Sized Business, traduisible par TPE/PME, Ndlr) qui sont soit contraints par la force des choses, soit prennent conscience de la nécessité d'investir dans leur cybersécurité, témoigne Martial Outrey. Aujourd'hui le marché se transforme beaucoup : l'accès à la sécurisation des infrastructures des entreprises, des administrations et des collectivités passe par des sociétés de services qui vont opérer au quotidien en temps réel la cybersécurité de ces structures ». Ainsi, face à un manque de moyens pour attirer des profils qualifiés très recherchés, de plus en plus d'administrations – même modestes – sont en mesure d'accéder à des services de cybersécurité en faisant appel à des prestataires de services. On note les principaux que sont Orange Cyberdéfense, Atos, Thales ou Capgemini, parfois clients de Sekoia.io. « Il faut aussi garder en tête que le marché se transforme car des réglementations sont mises en place, rappelle Martial Outrey. Les très grandes entreprises françaises ont été réglementées il y a à peu près dix ans par la LPM, la loi de programmation militaire, qui oblige un certain nombre de grandes entreprises à se conformer à des règles de sécurité. En France, on a l'avantage d'agir par la réglementation, elle entraîne le marché. Ça a été le cas pour les grandes entreprises, mais on voit aujourd'hui que ça commence aussi à avoir une incidence claire sur le marché SMB – notamment depuis l'entrée en vigueur de nouvelles directives européennes (Nis 1 et 2, Ndlr), encore balbutiantes ».

Killian Roblot

## ÉVOLUTION DES SOLLICITATIONS



CSIRT

# Proxim CYBERSOLUTIONS

Partenaire de votre sécurité numérique

➔ FORUM CYBERSÉCURITÉ ET NUMÉRIQUE

📍 IUT de Dijon

📅 Le 24 janvier 2025

🔒 Découvrez nos solutions pour :

- Protéger vos données et celles de vos collaborateurs
- Sécuriser vos systèmes face aux cyberattaques
- Former vos équipes aux bons réflexes numériques

🏛️ Spécialiste des collectivités, TPE/PME et EHPAD, Proxim Cybersolutions vous accompagne pour répondre aux exigences réglementaires (NIS2, RGPD) et garantir votre sérénité.

💬 Rencontrez-nous sur notre stand pour échanger avec nos experts.

👉 Des démonstrations et conseils personnalisés toute la journée !

FREE

Audit Cyber gratuit

Contactez-nous dès aujourd'hui :

☎ 03 74 47 12 51

✉ contact@proximgroupe.fr

🌐 proximgroupe.fr

RCS : 924 874 175 Auxerre



## « TOUTES LES MENACES PEUVENT VENIR DE L'IA »



Entretien avec Marion Kempfs Houver, responsable du développement IA chez JustAI, cabinet de conseil et d'ingénierie en intelligence artificielle.

**Le Journal du Palais. Quelle est la place de l'intelligence artificielle dans le domaine de la cybersécurité ? Comment est-elle concrètement utilisée ?**

**Marion Kempfs Houver.** L'IA et la cybersécurité sont liées depuis un moment déjà, mais comme cela fait partie de notre quotidien, on n'y fait pas forcément attention. On peut par exemple utiliser les systèmes d'intelligence artificielle pour détecter les intrusions ou les comportements anormaux avec des pare-feux intelligents. De plus en plus d'entreprises intègrent l'IA dans leur cybersécurité, que ce soit pour détecter ces comportements étranges ou des intrusions sur un réseau. Il y a aussi des choses qui existent depuis longtemps qui permettent de vérifier que c'est un humain et non une machine qui essaie d'intégrer ou pirater un système.

Lorsqu'une attaque est en cours, l'IA reste utile : elle permet de détecter des patterns inhabituels et d'étudier les activités suspectes ou les extractions de données pour « prédire la suite ». On peut alors plus facilement cibler où est l'attaque et réagir plus rapidement.

Concrètement, il existe des logiciels d'intelligence artificielle très efficaces : il y a notamment Darktrace qui permet d'identifier des comportements anormaux sur un réseau – le logiciel peut par exemple s'appuyer sur des algorithmes d'apprentissage automatique pour détecter si je me connecte sur mon espace de travail en dehors de mes heures habituelles, et ainsi lancer une alerte si l'activité est suspecte.

**L'Intelligence artificielle est également utilisée du côté des cyberattaquants, est-elle davantage leur alliée que la nôtre ?**

Je dirais que c'est à peu près 50/50 : l'IA permet par exemple de sécuriser et de mieux reconnaître les attaques de type phishing (ou hameçonnage, Ndlr), mais de l'autre côté, elle sera aussi capable de créer des pièges plus crédibles pour l'humain. Toutes les cybermenaces peuvent venir de l'intelligence artificielle : elle permet de contextualiser les éléments et de reproduire ce qui existe déjà pour intégrer le réseau d'une entreprise. Il existe par exemple une application qui, en 30 secondes, permet d'enregistrer une voix et la reproduire en différentes langues ou lui faire dire des choses qu'elle n'aurait jamais dites. D'où la vigilance qu'il faut avoir au quotidien par rapport aux fake news ou ce genre de choses qui peuvent entraîner de nombreuses problématiques dans le monde professionnel et personnel. Il faut savoir s'en protéger, mais aussi apprendre à l'utiliser et comprendre comment cela fonctionne.

La première chose que je demande quand j'interviens en

entreprise c'est « Est-ce que vous utilisez ChatGPT ? Si c'est le cas, est-ce que vous l'avez bien configuré pour ne pas que vos données entraînent le modèle ? » C'est une vérification importante à mettre en œuvre pour la sécurité des données de l'entreprise. Si vous avez une recette spécifique et que vous souhaitez l'améliorer avec ChatGPT sans le configurer pour protéger vos données, cette recette sera disponible aux yeux de tous car elle entrera dans le catalogue des informations utilisées par le modèle, mais c'est aussi valable pour des informations plus sensibles.

Nous, au niveau de notre cybersécurité, quand on déploie un modèle on le met sur un GPU - un petit processeur - où toutes les données de l'entreprise sont hébergées en local (plutôt qu'en réseau), garantissant une certaine sécurité. Pour prédire les attaques et pour la souveraineté de nos données en France, il vaut mieux qu'il y ait des serveurs qu'on utilise depuis chez nous : c'est ce vers quoi se dirigent de plus en plus de sociétés. Pour les petites entreprises, TPE/PME, et les collectivités, l'intelligence artificielle constitue aujourd'hui un danger bien plus grand qu'avant, c'est clair. Mais aujourd'hui, ces structures n'ont pas des fonds assez importants, ça reste des questions de moyens. Malheureusement, pour se protéger, il faut avoir de l'argent, et ce malgré les différents financements qui existent...

**Quelle est alors la solution pour ces petites structures ?**

Le vrai problème c'est quand on se dit que ce genre d'attaque n'arrive jamais et donc on ne met pas en place de système de cyberdéfense. En avoir un, ce n'est pas non plus la garantie que rien ne se passera, mais c'est une sécurité supplémentaire. Il y a toujours une marge d'erreur, il faut toujours être vigilant. Selon moi, chaque entreprise ayant des données spécifiques, il faut parvenir à adapter les logiciels en fonction des besoins. En réalité, c'est un accompagnement qu'il faut faire, pas simplement se dire « j'achète mon logiciel et c'est bon je suis protégé ». Il faut partir d'un diagnostic complet pour que cette solution soit pertinente : chacun a des contraintes ou des problématiques différentes.

Il y a aussi un besoin d'acculturation. La sensibilisation est importante – c'est par exemple le cas dans le cadre de ce Forum de la Cybersécurité. Malheureusement, il y a encore des PME pour lesquelles l'informatique passe au second plan, mais aujourd'hui, sans ordinateur, on ne travaille plus : se protéger est une nécessité.

Propos recueillis par Killian Roblot



**LES USAGES CRIMINELS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN 2023**

◆ Les progrès de l'Intelligence Artificielle (IA) et son usage par les cyberdélinquants représentent aujourd'hui, comme pour les années à venir, un défi majeur pour les forces de sécurité intérieure.

Depuis l'avènement des larges modèles de langage sur lesquels s'appuie l'IA générative, nombreuses sont les opportunités d'imposture que ce soit dans le domaine de l'image, de l'audio ou du texte.

Et l'espace cyber ne manque pas à l'appel puisqu'il est possible de générer, modifier ou optimiser des maliciels ou encore de réaliser des campagnes d'hameçonnage.

L'IA offre ainsi la possibilité d'améliorer les campagnes de phishing non seulement en générant de nouvelles techniques mais aussi en démultipliant les cibles potentielles notamment par du multilinguisme.

Ces techniques, réservées à une criminalité organisée il y a quelques années, sont aujourd'hui à la portée du délinquant d'opportunité sans compétence ni budget importants.

L'IA, c'est encore la possibilité de gérer des réseaux de machines zombies (botnets) et d'augmenter l'efficacité des attaques de type DDoS par exemple en adaptant les schémas d'attaques aux mesures de sécurité mises en place sur les systèmes d'information visés.

Parmi les enjeux à fort impact, le phénomène des deepfakes, au regard de la célérité et de la diversité des développements, est à prendre en compte dès à présent par les forces de sécurité intérieure.

Toujours plus réalistes, ces impostures accroissent considérablement l'efficacité des faux ordres de virement, la vraisemblance des théories complotistes ou encore des atteintes à l'identité numérique.

Source : rapport annuel sur la cybercriminalité 2024. Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer.

# Opinions

## Ehpad de Dijon : « La municipalité ne prend pas ses responsabilités »

Groupe Agir pour Dijon

Depuis le mois de février 2024, Agir pour Dijon alerte sur la situation inquiétante des EHPAD de la ville, au regard de nombreux dysfonctionnements dans la prise en charge des résidents, de problèmes managériaux et d'une situation financière catastrophique.

Nous n'avons cessé de réitérer nos alertes, par une question orale lors du conseil municipal du 25 mars 2024, ou encore une tribune dans le Dijon Mag du mois d'avril 2024. Laurence Gerbet a rencontré deux fois la direction de l'EPCAPA - en avril, puis en septembre 2024 -, sans aucune amélioration de la situation mais au contraire une dégradation constante.

Nous avons demandé un audit en urgence par l'ARS, qui a été réalisé au mois de mai et qui a confirmé la gravité de la situation.

Nous regrettons vivement que la municipalité ait attendu un an depuis notre communiqué de presse pour enfin reconnaître l'ampleur des difficultés que traversent les EHPAD de la ville et dont pâtissent les résidents, tant aux Jardins Voltaire qu'aux Bégonias, dans une lettre adressée aux familles et au personnel, datée du 16 janvier 2025.

Malheureusement, cette lettre n'apporte aucune réponse sérieuse.

La première mesure est de rajouter un étage administratif à celui des EHPAD eux-mêmes et de l'Établissement public d'accueil des personnes âgées de la Ville de Dijon (EPCAPA), en sollicitant un établissement public national, l'EPNAK. Or, multiplier les couches de décideurs ne fera que diluer les responsabilités et ralentir les actions. Cette décision est d'autant plus étonnante que nous avons

découvert que la présidente de l'EPNAK depuis 2018 n'est autre que Madame Tenenbaum, déjà membre du conseil d'administration de l'EPCAPA en tant que conseillère municipale désignée par le maire de Dijon.

Sur le plan financier, l'enveloppe de 800.000 euros débloquée à titre exceptionnel fin 2024 par l'ARS ne règle en rien le problème structurel de trésorerie d'un établissement dont le déficit s'élève désormais à près de 2 M€ en 2024.

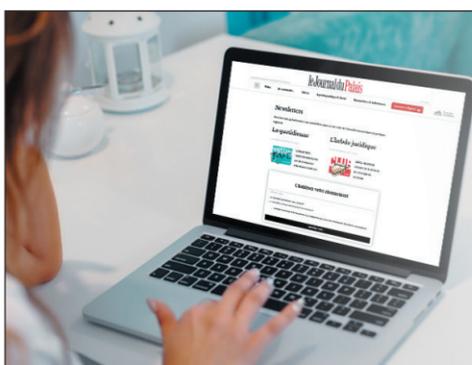
Nous demandons que des solutions durables et radicales soient prises dans les meilleurs délais :

- le changement de l'actuelle direction qui s'est montrée incompétente depuis des années ;

- un réinvestissement immobilier de la ville de Dijon pour réduire la charge devenue excessive des loyers.

## Le regard de Faro

### 200 MILLIONS DE DONS PRIVÉS POUR L'INVESTITURE DE TRUMP



## NEWSLETTER

### ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

## Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

### Léonard, David et le silence



Lundi 20 janvier à 18 h, heure française, Donald Trump prêterait serment sur la Bible pour devenir officiellement le 47<sup>e</sup> Président des États-Unis d'Amérique. Unis jusqu'à

quand et dans quel état, ça c'est une autre chanson quand on sait que c'est précisément sur la fragmentation des électeurs (pauvres contre élite, Blancs contre tous les autres, Américains contre les pays voisins...) que Donald Trump a construit son incontestable victoire sur Kamala Harris. Une stratégie déjà mise en œuvre en 2016 lors de la campagne présidentielle qui l'avait propulsé pour la première fois à la Maison Blanche devant, déjà, une femme : Hillary Clinton. Preuve qu'en une décennie, le peuple américain persiste dans son absence totale de toute espèce d'effort de faire nation, l'électorat du milliardaire, libertés individuelles en étendard et revolver dans la poche, applaudissant à tout rompre Elon Musk, celui que Trump appelle « *The great guy* » et qui sera, n'en doutons pas, le véritable vice-président de la première puissance mondiale. Preuve aussi que par deux fois, cette puissance a prouvé qu'elle n'était pas assez mature pour confier sa destinée à une Présidente...

Il y a une autre chose qui rapproche ces deux investitures : la mort de grands artistes. En novembre 2016, à quelques semaines du début de Trump saison 1 à Washington, l'immense Leonard Cohen nous laissait seuls pour réécouter, encore et encore, *Suzanne*, *Hallelujah* ou *So long*, *Marianne* dédiée à sa première compagne et muse, Marianne Ihlen. Elle est morte trois mois avant lui et il lui avait écrit ces mots déchirants : « *Nous sommes arrivés au point où nous sommes si vieux, nos corps tombent en lambeaux, et je pense que je te rejoindrai bientôt. Sache que je suis si près derrière toi, que si tu tends la main tu peux atteindre la miennne. Et tu sais que j'ai toujours aimé ta beauté et ta sagesse et je n'ai pas besoin d'en dire plus parce que tu sais tout cela. Je veux seulement te souhaiter un très beau voyage. Au revoir ma vieille amie. Mon amour éternel. Rendez-vous au bout du chemin.* » Le 15 janvier de cette année, quelques jours avant le début de Trump 2, c'est David Lynch qui tire le rideau. Le réalisateur, créateur d'un univers si particulier que l'adjectif « *lynchéen* » fait partie du vocabulaire des cinéphiles, nous laisse seuls avec le visage glacé de Laura Palmer, la lumière tremblante sur le panneau où se lit MULHOLLAND DR. et les notes hypnotiques d'Angelo Badalamenti. J'imagine assez bien Cohen accueillir Lynch au studio Saint-Pierre et lui dire : « *T'as pas pu, toi non plus ? - Ben non, plus le courage* », ou un truc dans le genre. Ce type de pensée me reconforte un peu. Me dire que, quelque part dans le cosmos, ou simplement dans un coin de ma tête, ces deux-là sont en train de s'échanger des nouvelles de l'ici et de l'au-delà, me laisse croire que j'ai encore quelques ressources pour tenir mon cap dans un monde où la brutalité, l'individualisme, le narcissisme, le racisme et l'argent sont devenus autant de veaux d'or. Sur ce, je vous laisse. Dans un club bleu nuit, j'ai rendez-vous avec Rita et Betty. Son nom : *Silencio*...

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)

### Adjudication



LDH AVOCATS  
6 rue de l'École de Droit à DIJON

#### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Mercredi 19 février 2025 à 10 h 30

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON.

#### TORCY-ET-POULIGNY (21460), 15 route de Semur

Un ancien corps de ferme.  
Cadastré section A n°123, « 15 route de Semur » pour 12a 96ca.  
Une maison comprenant :  
- Au rez-de-chaussée : pièce principale avec cuisine, salon, une grange attenante et un atelier ;  
- À l'étage : mezzanine, 4 chambres, salle d'eau avec WC ;  
- Une 2<sup>ème</sup> grande située à gauche de la maison ; Une écurie ; Une ancienne maison  
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

**MISE A PRIX : 20.000 €uros**

LES ENCHÈRES NE PEUVENT ÊTRE PORTÉES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

VISITE : MARDI 11 FEVRIER 2025 A 14 H 30

À la requête du CREDIT FONCIER DE FRANCE, SA à conseil d'administration au capital de 1.331.400.718 €, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 542 029 848, ayant son siège 182 avenue de France à PARIS (75013), agissant par son président du Conseil d'Administration, domicilié en cette qualité audit siège, créancier poursuivant, ayant pour avocats la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'École de Droit à DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'École de Droit à DIJON. L2500094

## le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional  
LE JOURNAL DU PALAIS  
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon  
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56  
Site internet : [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)  
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON  
Directeur : Jacques STAKLIN  
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS  
Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Milaine GUINET - Killian ROBLAT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €  
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres  
Polignon Pla de L'Estany s/n  
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)  
Rédaction : [redaction.jdp@legalnet.org](mailto:redaction.jdp@legalnet.org)

### Procédure adaptée



#### SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement

Construction d'une gendarmerie et de 14 logements et 2 logements GAV  
«La cote Putois», Route de Paris - 89700 TONNERRE - GR1053

Avis d'appel public à la concurrence

Marché de travaux

Procédure adaptée suivant le Code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019

1. NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement, au capital de 34.058.684,95 €, inscrite au R.C.S. sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE.

Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.  
2. MODE DE PASSATION : Marché de travaux passé selon une procédure adaptée suivant le Code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019.

3. OBJET DU MARCHÉ :  
La présente consultation concerne les travaux suivants : Construction d'une gendarmerie - 14 logements et 2 logements GAV.

Les travaux se situent à l'adresse suivante : «La cote Putois», Route de Paris - 89700 TONNERRE.

TYPE DE MARCHÉ DE TRAVAUX : 1. Exécution.  
Les prestations ci-avant font l'objet de 15 LOTS définis ci-après :

- 01 : Gros oeuvre ;
- 02 : Charpente bois ;
- 03 : Couverture / Etanchéité ;
- 04 : Revêtements Façades ;
- 05 : Menuiseries Extérieures en PVC ;
- 06 : Menuiseries alu / Métallerie / Serrurerie ;
- 07 : Menuiseries Intérieures Bois ;
- 08 : Plâtrerie / Faux plafond ;
- 09 : Chape / Carrelage / Faïence / Sol souple ;
- 10 : Peinture ;
- 11 : Plomberie ;
- 12 : Chauffage et ventilation ;
- 13 : Electricité ;
- 14 : VRD ;
- 15 : Espaces verts et clôtures.

4. DELAI D'EXECUTION : Le délai d'exécution global est fixé à 16 mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencement des travaux.

5. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER : La publicité ainsi que le DCE sont téléchargeables sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

6. MODALITES DE REMISE DES OFFRES : La transmission des candidatures et des offres se fera sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

7. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Vendredi 14 février 2025 12h00.

8. JUSTIFICATIFS ET PIECES A FOURNIR : Se reporter au règlement de la consultation.

9. DELAI D'ENGAGEMENT : 180 jours.

10. CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

- Renseignements administratifs : Au Service Marchés de Mon logis, 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE  
- Angélique CHEVALLIER - 03.25.810.810 - [achevallier@mon-logis.fr](mailto:achevallier@mon-logis.fr)

- Renseignements techniques : Au Service DDP de Mon logis, 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE - Gérald DELONG - 06.29.11.55.70 - 03.25.70.94.77 - [gdelong@mon-logis.fr](mailto:gdelong@mon-logis.fr) et Alexandre CORPET - 06.03.06.73.83 - [acorpet@mon-logis.fr](mailto:acorpet@mon-logis.fr)

12. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 16/01/2025.

Le Directeur Général, Serge LAURENT.

L2500258

[www.mon-logis.fr](http://www.mon-logis.fr)

[monlogisimmobilier](https://www.facebook.com/monlogisimmobilier)



Envoyer vos annonces par e-mail,  
pensez à l'environnement...

Annances légales

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

## VENTE CESSION

## ATTRIBUTION D'APPORTS

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu le 23/12/2024 par Maître Ludovic BAUT, Notaire à DIJON (21000) - 52, boulevard Carnot, enregistré au SIE DIJON, le 09/01/2025, dossier : 2025 00000824, bordereau : 2104P01 2025 N 00019, M. GENET Vincent, demeurant 78, rue d'Auxonne 21000 DIJON, a cédé à ASNAR 78, SNC au capital de 20 000 €, ayant son siège social 78, rue d'Auxonne 21000 DIJON, immatriculé au RCS de DIJON sous le n°935 011 254, un fonds de commerce : débit de tabacs et vente de journaux et de presse, vente de jeux de la Française des Jeux, papeterie et bimbeloterie, exploité sis 78, rue d'Auxonne, 21000 DIJON, moyennant le prix de 180 000 €

La date d'entrée en jouissance est fixée au 23/12/2024.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège de l'étude de Me BAUT Ludovic, notaire à DIJON (21000) - 52, Boulevard Carnot, où domicile a été élu à cet effet. L2500138

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège de l'étude de Me BAUT Ludovic, notaire à DIJON (21000) - 52, Boulevard Carnot, où domicile a été élu à cet effet. L2500138



## PAGNY AUTOMOBILES

Suivant acte reçu le 20 décembre 2024 par Maître Hubert CHARLOT, Notaire à DIJON (21000), enregistré au service de l'enregistrement de DIJON le 13 janvier 2025, référence 2025N46, il a été cédé :

Par Monsieur Hervé JUSSEY et Madame Angélique Magali ANNICK POTARD, demeurant ensemble à PAGNY-LA-VILLE (21250), 21 rue Truchot. Monsieur est né à DIJON (21000) le 20 mars 1973. Madame est née à CHENOVE (21300) le 23 septembre 1976. Monsieur Hervé JUSSEY exerce sous la forme d'une entreprise individuelle l'activité de mécanicien, carrosserie et peinture sous l'enseigne PAGNY AUTOMOBILE, identifiée au SIREN sous le numéro 483 080 636, en liquidation judiciaire suivant jugement du TC de DIJON du 2 juillet 2024, représentée par Maître Jean-Joachim BISSIEUX, mandataire-judiciaire domicilié à DIJON (21000) 2B avenue de Marbotte.

Au profit de la société dénommée SWIL AUTO, SAS au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à CHAMBLANC (21250), 38 route de Seurre, identifiée au SIREN sous le numéro 937 549 459 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000).

Objet de la cession : Un fonds de commerce de mécanique, carrosserie, peinture sis à CHAMBLANC (21250), 38 route de Seurre, connu sous le nom commercial PAGNY AUTOMOBILES, sous le numéro 483 080 636.

Prix de cession : 15.000,00 €, dont 5.000,00 € d'éléments incorporels et 10.000,00 € de matériel et mobilier.

Propriété - Jouissance : Propriété à compter du 20 décembre 2024, jouissance rétroactive à compter rétroactivement du 25 octobre 2024.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, au siège du mandataire-judiciaire susnommé, où domicile est élu.

Pour avis et mention, Hubert CHARLOT.

L2500194

## ANNONCES LÉGALES

**NIOT Angélique**  
**DOTTI Virginie**  
**COLLET Chloé**  
**TYSSANDIER Julie**  
**03.80.68.25.55**

annoncellegale.jdp@legalnet.org

## CONSTITUTION

## DE SOCIETE

## TRUX4ME

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous-seing privé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : TRUX4ME  
FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 2 000,00 euros  
SIÈGE SOCIAL : 53 route de Dijon 21310 MAGNY ST MEDARD

OBJET : L'importation, l'exportation et la vente de gros et de détail de véhicules automobiles neufs et d'occasion, de pièces de rechange et d'accessoires, ainsi que leur commercialisation sur Internet ; La location commerciale de véhicules ; Et d'une manière générale tous travaux et services se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTE : Tout associé peut participer aux Assemblées. Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre associé ou par un tiers. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de titres.

AGREMENT : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

GÉRANTS : Pour une durée illimitée, Monsieur DAURELLE Franck, Roland, Hubert, demeurant 6 Rue des Varennes 21490 CLENAY et Madame HOLLENDER Françoise, Monique demeurant Urb Serra Brava Buz 586 - 15 carrer Petunies (17310) LLORET DE MAR (Espagne), sont nommés Gérants.

DURÉE : 99 années  
GREFFE : DIJON

L2500128

Pour avis.

## PASSERELLE SERENITE FINANCE

Société par actions simplifiée au capital de 500 Euros  
Siège social : 34 rue des Chêneteaux, 21910 SAULON LA RUE

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAULON LA RUE du 8 janvier 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée  
DÉNOMINATION : PASSERELLE SERENITE FINANCE

SIÈGE : 34 rue des Chêneteaux, 21910 SAULON LA RUE

DURÉE : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 500 euros  
OBJET : Regroupement de crédit et financements de travaux des communes de moins de 5 000 habitants. Commercialisation de contrat d'assurance emprunteurs et d'assurance prévoyance.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENTE : M<sup>me</sup> Dominique PANÉCHOU, demeurant 34 rue des Chêneteaux, 21910 SAULON LA RUE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON-21000.

Pour avis : La présidente

L2500139

Valentine LUCIANI  
Notaire

## PANDA

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Valentine LUCIANI, notaire à DIJON, 33, rue de Montchapet, le 9 janvier 2025, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : PANDA.  
FORME : Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.

OBJET : - l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ;

- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;

- exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ;

- et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 1000 parts de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1000.

DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

SIÈGE SOCIAL : COUCHEY (21160), 1, rue Stephen Liegeard.

RCS : DIJON.  
ASSOCIÉS :

1) Madame Fanny Chantal Liliane BERTHET, demeurant à COUCHEY (21160), 1, rue Stephen Liegeard, Née à NANTUA (01130), le 14 juillet 1991.

Epouse de Monsieur Morgan Maxime Gabriel Robert BROCHOT,

2) Monsieur Morgan Maxime Gabriel Robert BROCHOT, demeurant à COUCHEY (21160), 1, rue Stephen Liegeard,

Né à DIJON (21000), le 7 décembre 1986.

Epoux de Madame Fanny Chantal Liliane BERTHET,

APPORTS EN NUMÉRAIRE : Madame Fanny BERTHET fait apport à la SOCIÉTÉ, en numéraire d'une somme totale de CINQ CENTS EUROS (500,00 €).

Monsieur Morgan BROCHOT fait apport à la SOCIÉTÉ, en numéraire d'une somme totale de CINQ CENTS EUROS (500,00 €).

GERANCE : Aux termes des statuts, Madame Fanny BERTHET et Monsieur Morgan BROCHOT ont été désignés en qualité de co-gérants pour une durée indéterminée.

Fait à DIJON (21000), 33, rue de Montchapet, Le 10 janvier 2025.

L2500137

## CHARLOTTE COUET

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'avocats au capital de 1.000 euros

Siège social : 17 place de la République 21000 DIJON

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 10/01/2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'avocats.

DÉNOMINATION SOCIALE : CHARLOTTE COUET.

SIÈGE SOCIAL : 17 Place de la République - 21000 DIJON.

OBJET SOCIAL : l'exercice de la profession d'avocats.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.  
GERANCE : M<sup>me</sup> Charlotte COUET, demeurant 3 Rue Guibaudet - 21000 DIJON.

Immatriculation au RCS de DIJON.  
Pour avis - La Gérance. L2500160



23 rue Jacques Cellerier  
21000 DIJON

## Holding des Collières

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître JACQUESON le 27/12/2024, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : Holding des Collières

SIÈGE SOCIAL : 15 rue de la porte aux goths - 21500 MOUTIERS SAINT JEAN

DURÉE : 99 ans

OBJET : la gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et titres quelconques qu'elle pourrait acquérir, la prise de participation dans toutes sociétés ; la fourniture de prestations comptables, administratives, financières, informatiques, de ressources humaines et de formation

CAPITAL SOCIAL : 1.800.000 €  
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 0 €  
APPORTS EN NATURE : 1.800.000 €

GERANCE : Monsieur Gaël GODARD DE DONVILLE et Madame Laetitia POIRROTTE, son épouse, demeurant à MOUTIERS SAINT JEAN (21500), 15 rue de la porte aux goths

CLAUDE D'AGREMENT : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité

IMMATRICULATION : RCS DIJON

Pour avis L2500156

## BENGAL CONSULTING

Aux termes d'un ASSP en date du 13/01/2025, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BENGAL CONSULTING.

Siège : BC.

Objet social : L'activité de conseil en organisation, management, gestion à destination des entreprises dans les domaines de la finance, la comptabilité, le contrôle de gestion et la direction générale et toutes activités s'y rattachant (management de transition, formation, recrutement)

L'achat, la vente, la prise de bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou tout autre objet similaire ou connexe.

Siège social : 54 rue des Marmuzots, 35 rue du Gué, 21000 DIJON.

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON.

Président : Monsieur SCHWALLER ERIC, demeurant 35 rue du Gué, 92500 RUEIL MALMAISON.

Admission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix au moins.

Les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du président, ou par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital.

Les décisions collectives peuvent être prises au cours de la réunion d'une assemblée, ou par tous moyens de télécommunication électronique ou par la signature d'un acte unanime. Toutefois, tout associé ou groupe d'associés disposant d'au moins la moitié du capital social peut demander la tenue d'une assemblée.

Pendant la période de liquidation de la Société, les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du liquidateur.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Clause d'agrément : neant. eric Schwaller L2500172



LEGI CONSEILS BOURGOGNE  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## HOLDING POULINVEST

## Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 31/12/2024, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HOLDING POULINVEST

Objet social : - La prestation de conseils aux entreprises ; - L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ;

- L'animation de filiales et l'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ;

- La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ;

- L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ;

- L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCI) ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Siège social : 17 RUE MAIZIERES, 21200 BEAUNE

Capital : 1 500 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M. EPAILLY Bruno 746 ANCIENNE ROUTE DE BOUZE 21200 BEAUNE

Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions statutaires et légales.

Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers. L2500167

Pour avis L2500167

## BELESTIA IMMO

Société civile immobilière au capital de 200 euros  
Siège social : 5 rue de la République, 21800 NEUILLY CRIMOLOIS

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEUILLY CRIMOLOIS du 19/12/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : BELESTIA IMMO

Siège social : 5 rue de la République, 21800 NEUILLY CRIMOLOIS

Objet social : - l'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

- et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gerance : M. Bastien KHERMOUCHE et M<sup>me</sup> Elena PIC ont été nommés premiers gérants de la société pour une durée indéterminée.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas

agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance. L2500171

Pour avis : La

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

HOLDING  
BAZEAU

## Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 30 décembre 2024

DÉNOMINATION : HOLDING BAZEAU.

FORME : Société par actions simplifiée.

OBJET : La prise de participation dans toute entreprise ou société et la gestion de ces participations ; - La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, soit seul, soit avec des tiers, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance et de fusion de société ; - La prestation de services juridiques, financiers, administratifs ou de toute nature, notamment au profit de ses filiales. Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.  
CAPITAL SOCIAL FIXE : 124.800 € divisé en 12.480 actions de 10 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

CESSION D'ACTIONS ET AGRÈMENT : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à agrément. Les Actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires.

SIÈGE SOCIAL : Rue de la Petite Fin - 21490 ST JULIEN.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.  
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.

A été Nommé PRÉSIDENT : Monsieur Guillaume BAZEAU, 55 rue de Franche-Comté - 21760 LAMARCHE SUR SAÔNE.

Pour avis.

L2500248

23 rue Jacques Cellerier  
21000 DIJON

## VTLA OPTIQUE

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître JACQUESON le 14/01/2025 a été constituée une société à responsabilité limitée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : VTLA OPTIQUE. SIÈGE SOCIAL : BROCHON (21220), 74 route nationale.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : Toutes activités de négoce et de prestations se rapportant à la profession d'opticien, vente au détail de lunetterie, optique, contactologie, solaire et tous accessoires s'y rapportant, audioprothèse, commerce de détail d'optique.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €. APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.

GÉRANT : Monsieur Valentin FONTAO demeurant à AGENCOURT (21700), 8 impasse du clos Badon.

IMMATRICULATION : RCS DIJON.

Pour avis.

L2500227

## SASU JCLM

Avis est donné de la constitution de la SASU JCLM, au capital de 1.000 €.

SIÈGE : 28B rue Humbert de Gillens - 21700 GERLAND.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre ;  
- Management de transition ;  
- Coaching personnalisé ;  
- Mandataire immobilier.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de date en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.000,00 €.

Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.

PRÉSIDENT : Monsieur Jean-Christophe LE MESTRE, demeurant 28B rue Humbert de Gillens - 21700 GERLAND. L2500221

## SARL ICG TRANS

Avis est donné de la constitution de la SARL ICG TRANS, au capital de 9.000 €.

SIÈGE : 29 route de Dijon - 21600 FENAY.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules tous tonnages ;  
- Commissionnaire de transport.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de date en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 9.000,00 €.

GÉRANT : Monsieur Loïc GENEVOY, demeurant 18 RUE ADRIEN GUIGNET 71400 AUTUN.

GÉRANT : Monsieur Cédric GENEVOY, demeurant 29 ROUTE DE DIJON 21600 FENAY.

GÉRANT : Monsieur Pierrick GENEVOY, demeurant 62 RUE DU BOIS MATHÉY 71400 FRAGNY. L2500225

## ALANI VTC

Dans l'annonce n° L2405364 parue le 31 octobre 2024, il fallait lire SIÈGE SOCIAL : 4 rue Simone de Beauvoir 21600 LONGVIC au lieu de 12 rue des Prévost 21600 LONGVIC. L2500195

SARL RACINES  
ATELIER

Avis est donné de la constitution de la SARL RACINES ATELIER, au capital de 10 000 €.

SIÈGE : 16 AVENUE DE LA CONCORDE 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- La confection et vente de pâtisseries, biscuits, plats salés et boissons sans alcool.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de date en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 10 000,00 €.

GÉRANT : Monsieur Thibault PEILLON, demeurant 8 RUE SAINT-ANNE 21000 DIJON L2500245

## MODIFICATION

## DE STATUTS

DOMAINE ARNOUX  
-LACHAUX

SCEA au capital de 202 200 euros  
Siège social : 3 route Départementale 974

21700 VOSNE ROMANEE  
328 972 344 RCS DIJONNomination d'un  
commissaire aux comptes

Par AG du 23 décembre 2024, la société EOS, domiciliée 2 rue des Bons Enfants - 21000 DIJON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2030.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2500116

ALGAENERGY  
FRANCE

Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 3 Rue des Couloirs,  
21110 BRETENIERE  
888819729 RCS DIJON

## AVIS DE PARUTION

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 16 décembre 2024, il résulte que :

- Monsieur Carlos RODRIGUEZ-VILLA FORSTER, demeurant Calle Camino Ancho 52 - LA MORALEJA -ALCOBENDAS (Espagne), a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Bachar BLAL.

POUR AVIS Le Président

L2406083

DUKEBOX  
CONCEPT STORE

DUKEBOX CONCEPT STORE, SAS au capital de 3.000 € ayant son siège 6 rue des Violettes - 21300 CHENOVE, R.C.S. DIJON 948 962 279. L'AGE du 16/12/2024 a décidé à compter du 16/12/2024 de :

- Procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant «La vente de produits alimentaires et de boissons sur place ou à emporter, toute activité de stylisme, d'habillement et prêts de vêtements, de conseils en images, et de ventes privées et/ou de locations de services liés à ces activités, tous travaux de shooting photos, vidéos ou podcasts, tous types de contenu multimédia diffusés en ligne ou non, la privatisation de lieux, l'animation et l'organisation de tous événements et manifestations en lien avec les domaines ci-avant décrits, la culture et l'événementiel» ;

En conséquence l'article 2 des statuts a été modifié.  
- Nommer en qualité de directeurs généraux Axel GREGOIRE, demeurant 6 rue des Violettes à CHENOVE (21300) et Keyroy JEANNE, demeurant 84 rue de la Liberté à DIJON (21000).

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2406237

ETABLISSEMENTS  
DROZ ET  
COMPAGNIE

## Nomination CAC

ETABLISSEMENTS DROZ ET COMPAGNIE SAS au capital de 75 000 euros Siège social : 8 rue Etienne Dolet - Parc d'Activités Cap Nord, 21000 DIJON 016 350 670 RCS DIJON : AGOA du 29/11/2024 - Nomination de la SARL LATITUDE AUDIT - représentée par M<sup>me</sup> Nathalie MONGAZON, ayant son siège social 45 Route de Verdun 21000 BEAUNE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 534 763 362, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la de la réunion de l'AGO des associées appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2030. L2405935



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SCEA DES  
VIGNES DE LA  
COTE GERARD  
BAUDRAND ET  
SES FILS

SCEA  
Capital social : 263.950,23 Euros  
Siège social :  
3 Place de l'Eglise  
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET  
348390428 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 décembre 2024, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social au 29 rue Maurice Chantoin ZAC Les Cerisiers, 21200 Beaune, et de nommer en qualité de Gérant, Monsieur Arnaud BAILLOT, demeurant 11 rue de Montby, 21200 BLIGNY LES BEAUNE, en remplacement de Monsieur Patrice de MOLLERAT du JEU.

Mention sera portée au RCS de Dijon. L2500123

SYLVAIN  
LOCHOT  
ET ASSOCIES

Société à responsabilité limitée

au capital de 355 010 euros

Siège social :

1 A Rue du Golf

21800 QUETIGNY

443 577 523 RCS DIJON

## Réduction de capital

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06 décembre 2024 et du procès-verbal de la gérance en date du 12 janvier 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 100 010 euros, pour être ramené de 355 010 euros à 255 000 euros par voie de remboursement partiel de toutes les parts.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL  
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à 355 010 euros.»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à 255 000 euros.»

Pour avis :  
La Gérance.

L2406238

DOCTEUR LAURA  
FORT

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

au capital de 5 000 euros

Siège social : 7 Rue des Tonneliers

21200 BEAUNE

908180326 RCS DIJON

L2500032

Aux termes d'une décision en date du 7 janvier 2025, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 7 Rue des Tonneliers, 21200 BEAUNE au 58 rue de Lorraine - 21200 BEAUNE avec effet rétroactif au 01/01/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis  
La Gérance

## IMALT FINANCE

Société par actions simplifiée

au capital de 250.000 Euros

Siège social :

1 B rue Basse

21250 BONNENCONTRE

R.C.S. : Dijon 535 024 632

## Transfert de siège

En date du 02/12/2024, l'AGE a décidé le transfert du siège social au 11, rue de la Petite Fin à FONTAINE LES DIJON (21121) à compter du 02/12/2024.

Mention en sera faite au RCS de DIJON. L2500125

REMUS  
VIGNOBLES

SAS au capital de 500.000 €

Siège social :

Parc Valmy - 37 rue Elsa Triolet

21000 DIJON

885 311 902 RCS DIJON

Changement  
de président

Selon décisions unanimes du 25/10/2024, les associés ont nommé en qualité de président de la société, la société FICOFI Partners Holding Pte. Ltd., société de droit singapourien, dont le siège social est à SINGAPOUR (18897), 190 Middle Road Fortune Centre-#17-05, immatriculée au registre des sociétés de SINGAPOUR, sous le numéro 202005644M, en remplacement de la société HERITAGE INVESTMENT COMPANY LIMITED, démissionnaire.

Mention au RCS de Dijon L2500129

LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats

21 avenue Albert Camus

21000 DIJON

## ALD CONSEIL

SAS au capital de 19 590 euros

10 rue Jean Giono 21000 DIJON

538 158 866 RCS DIJON

DUA en date du 27/12/2024, il résulte que : la société LA TOSCANA, SARL au capital de 131 000 euros, dont le siège social est 10 rue Jean Giono 21000 DIJON, immatriculée au RCS sous le numéro 904 767 282, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société DORIZON, démissionnaire. L2500130

DOMAINE  
PATRICK PESTRE

SARL au capital de 11 000 Euros

Siège social : 28 route de Beaune

21200 BOUZE LES BEAUNE

508 202 264 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 16 septembre 2024, l'associé unique a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «DOMAINE PATRICK PESTRE» par «PATRICK PESTRE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis : La gérance

L2500132

LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats

21 avenue Albert Camus

21000 DIJON

GOUNORD  
HOLDING

SASU au capital de 1 000 €

Siège social : 11 rue André Barbeaux

21700 ARCENANT

RCS de DIJON n°952 898 757

AVIS DE  
TRANSFORMATION

En date du 06/01/2025, l'associé unique a décidé de transformer la société en Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 06/01/2025 et a nommé en qualité de gérant M. GOUNORD Hervé, demeurant 11 rue André Barbeaux 21700 ARCENANT. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions du président.  
Modification au RCS de DIJON. L2500135

EARL PATRICK  
PESTRE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 427 500 Euros

Siège social : 28 route de Beaune

21200 BOUZELES-BEAUNE

852 696 558 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 16 septembre 2024, l'associé unique a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «PATRICK PESTRE» par «DOMAINE PATRICK PESTRE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis : La gérance

L2500136

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or



**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

**CELSIUS EQUIPEMENT**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 12 348,37 €  
Siège social :  
6 RUE ARISTIDE BERGES  
21800 SENNECEY LES DIJON  
394 485 155 RCS Dijon

AGE 23.10.2024 : nomination en qualité de cogérant de Grégory de JESUS, 7 rue des Herbes 21910 SAULON LA RUE, pour une durée illimitée à compter du 23.10.2024.

Pour avis :  
La gérance

L2500140



Société d'Avocats  
Parc d'Affaires Reims-Champigny  
Allée Jean-Marie Amelin - CS 30002  
51886 REIMS  
Tél. : 03.26.24.24.41

**GFV DU CYROTIER**  
Groupement foncier agricole au capital de 109 500 €  
Siège social :  
rue Richebourg - BP 21  
21630 POMMARD  
RCS de DIJON n° 752 488 056

## Avis de modification

Aux termes des décisions des associés prises à l'unanimité en date du 24/12/2024, il a été décidé le transfert du siège social du 9 Route d'Autun 21630 POMMARD à rue Richebourg - BP 21 - 21630 POMMARD, à compter du 24/12/2024.

L'article 3-SIEGE SOCIAL des statuts a été modifié en conséquence.

Mention : RCS de DIJON

POUR AVIS

L2500145



12 rue Aristide Briand  
10000 TROYES

## FROMAGERIE GAUGRY

Société par actions simplifiée unipersonnelle  
au capital de 150.000 €  
Siège social :  
RD 974 - 21220 BROCHON  
950 003 996 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 23 décembre 2024, il a été décidé :

- Une augmentation de capital de 1.400.000 € pour le porter de 150.000 € à 1.550.000 € par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société ;

- Une réduction de capital de 1.400.000 € par imputation à même hauteur sur les pertes provisionnelles de l'exercice par annulation d'actions pour être ramené de 1.550.000 € à 150.000 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2500148

## SILVER FINANCE

EURL au capital de 5.000 €  
Siège social :  
33 rue des Roseaux  
21380 ASNIERES LES DIJON  
900 997 123 RCS Dijon

Par décision de l'associé unique du 10/01/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 4A RUE MARGUERITE YOURCENAR 21000 DIJON, à effet du 10/01/2025.

Modification au RCS de DIJON.  
L2500146

## SATT SAYENS

SAS au capital de 1 396 300 €  
Siège social :  
Maison Régionale de l'Innovation  
64 A rue Sully, 21000 DIJON  
501 704 969 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 14/10/2024, il résulte que :

- M. Romain LIEGE, demeurant 3 Chemin des Herbes - 21380 EPAGNY, a été nommé en qualité de Président à compter du 01/01/2025, en remplacement de Madame Catherine GUILLEMIN, dont le mandat de Présidente a pris fin le 31/12/2024.

Pour avis : Le président

L2500149



**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## ACB CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 56 000 euros  
Siège social : 35 avenue Gustave Eiffel, 21000 DIJON  
383 154 655 RCS DIJON

## Cession des titres et modification des dirigeants

ASSP du 31/12/2024, M. BOTTA Jean Marc, demeurant 19 bis rue Saint-Exupéry 21160 COUCHEY et M<sup>me</sup> DESNOYER Nathalie, demeurant 18 rue de Fontaine Lès Dijon 21000 DIJON, ont cédé à la société DV ASSURANCES, SARL au capital de 380 000 €, ayant son siège social 10B rue de la Marseillaise 21000 DIJON, immatriculée sous le n°493063093 au RCS de DIJON, la totalité des parts leur appartenant, soit 125 parts chacun, pour un total de 250 parts. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

DUA du 31/12/2024 décide que Monsieur Arnaud VIENNOIS, demeurant 1 RUE DE LA FONTAINE, 21380 CURTIL-SAINT-SEINE a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jacky DESNOYER, démissionnaire. Pierre Yves DOUDOUX, demeurant 21 rue des Martyrs de la Résistance, 21370 LANTENAY a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Jean Marc BOTTA, démissionnaire.  
L2500157

## BOURGOGNE PELLETS

Société par actions simplifiée au capital de 380 000 euros  
Siège social : 4, boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC  
437 020 019 RCS DIJON

## AVIS DE MODIFICATION

Par décisions du 02/12/2024, l'associé unique prenant acte de l'arrivée à expiration du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société PKF Arsilon, a décidé de ne procéder ni à son renouvellement, ni à son remplacement.

Pour avis.

L2500159



**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## AH10

Société civile immobilière au capital de 7 200 euros  
Siège social : Place de l'Eglise  
58800 CORBIGNY  
951 979 699 RCS NEVERS

## Transfert du siège social

Par DUA du 10/01/2025, les associés ont décidé le transfert du siège social au 26 Avenue du Champ de Foire, 58800 CORBIGNY à compter du 10/01/2025.

Mention : RCS de NEVERS.  
L2500162



**SCI DU PRIEURE**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 195.287,19 €  
Siège social :  
Rue de Bonvaux  
21370 PLOMBIERES LES DIJON  
413 804 907 RCS Dijon

Suivant PV d'AGE du 16/11/2023 et suite au décès survenu de M. Yves DEBOST, ancien cogérant, la gérance est désormais assurée uniquement par M<sup>me</sup> Brigitte DEBOST.

Mention sera faite au RCS de DIJON.  
Pour avis : La gérance.

L2500163



**SCI DE BONVAUX**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 122.111,66 €  
Siège social :  
Rue de Bonvaux  
21370 PLOMBIERES LES DIJON  
413 808 965 RCS Dijon

Suivant PV d'AGE du 16/11/2023, le nom de M. Yves DEBOST, ancien gérant décédé, a été retiré des statuts. La gérance est désormais assurée uniquement par M<sup>me</sup> Brigitte DEBOST. L'article numéro 15 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.  
Pour avis : La gérance.

L2500164



## GROUPEMENT FORESTIER DE BONVAUX

Groupement forestier  
au capital de 61.894,30 €  
Siège social :  
Prieuré de Bonvaux  
21370 PLOMBIERES LES DIJON  
413 565 581 RCS Dijon

Suivant PV d'AGE du 16/11/2023, le nom de M. Yves DEBOST, ancien gérant décédé, a été retiré des statuts. La gérance est désormais assurée uniquement par M<sup>me</sup> Brigitte DEBOST. L'article numéro 15 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.  
Pour avis : La gérance.

L2500165



**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## PG IMOAPO

SCI au capital de 14 000 euros  
Siège social : 1 Bis Allée du 22 janvier 1993  
21600 LONGVIC  
493 054 902 RCS DIJON

## Avis de modification

DUA 23.12.2024. Augmentation du capital social.  
Ancien capital : 1 000 €. Nouveau capital : 14 000 €  
RCS DIJON

Le gérant

L2500173



12 rue Aristide Briand  
10000 TROYES

## VILLAGE BY CA CB

SAS au capital de 2.000.000 €  
Siège social :  
16 rue de l'Hôpital - 21000 DIJON  
833 973 001 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 20/12/2024, il a été décidé l'augmentation du capital social de 1.500.000 € par création d'actions nouvelles pour le porter à la somme de 3.500.000 € et la réduction du capital social d'une somme de 1.400.000 € pour le porter de 3.500.000 € à 2.100.000 € par annulation d'actions et imputation sur le poste report à nouveau.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.  
Pour avis : Le représentant légal.

L2500192

## GFA PITOLLET

Groupement foncier agricole au capital de 120.620 €  
Rue de Tilchatel - 21260 VERONNES  
434 448 023 R.C.S. Dijon

## Transfert de siège social

Aux termes d'une AGE en date du 27/08/2024, à effet du même jour, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à 2 rue Derrière l'Eglise - 21260 VERONNES.

Pour avis et mention, la gérance.  
L2500235

## SCEA «DES SOURCES DE MONTARRET»

Capital social : 322.860 €  
Siège social :  
Rue du Breuil - 21580 SALIVES  
RCS Dijon 391 350 717

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2024, les associés ont décidé des points suivants, à compter du 31/12/2024 :

- Nomination de Madame Juliette DEHER, demeurant Rue du Breuil - 21580 SALIVES, en qualité de cogérante.

- Nomination de Madame Charlotte DEHER, demeurant Rue du Breuil - 21580 SALIVES, en qualité de cogérante.

- Retrait de Madame Solange DEHER née ZELLER, de la gérance.

- Précision du siège social au 8 rue de la Borde - 21580 SALIVES.

L2500197



## YNANKA

Société par actions simplifiée au capital de 1000 €  
Siège social : 34 rue du Petit Potet, 21000 DIJON  
RCS Dijon n° 982 737 827

Aux termes des délibérations du Président et actionnaire unique du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Il a été décidé la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme  
- Ancienne mention : Société par actions simplifiée

- Nouvelle mention : SARL  
Mandats : Organes de direction de la Société

Anciennes mentions :

- Président de la SAS : Monsieur Younes AKKI, demeurant 34 rue du Petit Potet - 21000 DIJON

Nouvelles mentions :  
Gérance : Monsieur Younes AKKI, demeurant 34 rue du Petit Potet - 21000 DIJON

Durée de la Société - Siège social - Objet social

Les mentions antérieures sur la durée de la Société, son objet et son siège social restent inchangées.

Capital social  
Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros. Il sera désormais divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées à l'associé unique actuel en échange des 100 actions qu'il possède.

Mention sera faite au RCS de DIJON (21 000). Mention sera faite au RCS de DIJON.

AGREMENT  
Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Pour avis,

L2500174



## Arcopole B

2 impasse de la Source  
74200 THONON LES BAINS

## TRIO2SYS

Société à par actions simplifiée au capital de 60.000,00 €  
Siège social :  
Grande Rue  
21160 FLAVIGNEROT  
(en cours de transfert)  
R.C.S. Dijon 528 329 030

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 20 décembre 2024, l'associé unique a décidé :

- De nommer à compter du 31 décembre 2024 et pour une durée indéterminée, en qualité de présidente, la société EPHI, dont le siège est sis 84 Vi du Corbeau - 74800 LA ROCHE SUR FORON, en remplacement de Monsieur Dominique GIRARD, démissionnaire ;

- De transférer le siège social du Grande Rue - 21160 FLAVIGNEROT au 300 rue des Arts et Métiers - 21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE, à compter du 31 décembre 2024, et de modifier en conséquence les statuts de la société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La présidente.

L2500242



## ARKOS CONCEPTEURS ASSOCIES

Société à responsabilité limitée au capital de 205 €  
Siège social :  
37 rue Elsa Triolet - 21000 DIJON  
515 267 102 RCS Dijon

Suivant AU du 17/12/2024, la collectivité des associés a décidé :

- de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante : 2 Rue des Essards - 21700 COMBLANCHIEN à compter du 17/12/2024.

- de désigner en qualité de gérant : Madame Audrey ARGILLI demeurant 2 Rue des Essards - 21700 COMBLANCHIEN en remplacement de : Madame Marie BONNAFFOUX, à compter du 17/12/2024.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Mention au RCS de DIJON.  
L2500226



## Arcopole B

2 impasse de la Source  
74200 THONON LES BAINS

## ADEE

**ELECTRONIC**  
Société à par actions simplifiée au capital de 320.000,00 €  
Siège social :  
300 rue des Arts et Métiers  
21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE  
R.C.S. Dijon 423 905 694

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 20 décembre 2024, l'associé unique a décidé de nommer à compter du 31 décembre 2024 et pour une durée indéterminée, en qualité de présidente, la société EPHI, dont le siège est sis 84 Vi du Corbeau - 74800 LA ROCHE SUR FORON, en remplacement de Monsieur Dominique GIRARD, démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.  
Pour avis : La présidente.

L2500243

## CABINET L.D.S.

Société par actions simplifiée au capital de 353.500 €  
Siège social :  
1 rue du Rompot  
21121 FONTAINE LES DIJON  
017 250 192 RCS Dijon

L'Assemblée Générale du 19 décembre 2024 a décidé de :

- nommer, en remplacement de la Société AMV AUDIT ET COMMISSARIAT (382 600 500 RCS LYON), CAC titulaire, dont le mandat est arrivé à expiration, la SAS MAZA SIMOENS (447 566 464 RCS LYON) ayant son siège social 26 Rue Raspail - 69310 OULLINS-PIERRE-BENITE ; et ce, pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 juillet 2030.

- ne pas renouveler le mandat de la Société AUDIGEST (330 188 699 RCS LYON), CAC suppléant, dont le mandat est arrivé à expiration.

Pour avis.

L2500210

## ANNONCES LEGALES

**DERNIER DELAI POUR VOS PUBLICATIONS : JEUDI 16 HEURES**

annoncelogale.jdp@legalnet.org

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or



## BIJOUTERIE MARQUET

Société par actions simplifiées  
Au capital de 5.000 Euros  
Siège social :  
9 rue de Beaune - 21420 BOUILLAND  
934 295 221 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 2 décembre 2024, le siège social a été transféré à 38 place Carnot - 21200 BEAUNE à compter du même jour.

L'article siège social des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis : La gérance.

L2500198

## LDS AUDIT

Société par actions simplifiée  
au capital de 64.700 Euros

Siège social :  
1 rue du Rompot  
21121 FONTAINE LES DIJON  
433 127 297 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale du 19 décembre 2024 a décidé de :

- Nommer, en remplacement de la société AMV AUDIT ET COMMISSARIAT (382 600 500 R.C.S. LYON), CAC titulaire, dont le mandat est arrivé à expiration, la SAS MAZA SIMOENS (447 566 464 R.C.S. LYON) ayant son siège social 26 rue Raspail - 69310 OULLINS PIERRE BENITE ; Et ce, pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 juillet 2030 ;  
- Ne pas renouveler le mandat de la société AUDIGEST (330 188 699 R.C.S. LYON), CAC suppléant, dont le mandat est arrivé à expiration.

Pour avis.

L2500211



## LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## SCEA PIERRE GERARD

SCEA au capital de 8.000 Euros  
Siège social :  
21310 CHARMES  
418 839 247 R.C.S. Dijon

DUA signée les 17 et 18/12/2024 :  
- Démission de Henri GERARD de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2024 ;

- Nomination en remplacement de Eva GERARD, demeurant 14 rue des Saules - 21310 CHARMES à compter du 01/01/2025.

R.C.S. DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2500223

## POURSUITE D'ACTIVITE

## SAS DPS SOLAIRE

L'AGE du 05/08/2024 de la SAS «DPS SOLAIRE», capital : 3 000 €, siège : 26 rue Jacques Seure 21230 ARNAY LE DUC, 891 517 773 RCS DIJON, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

L2405569

## FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte  
21000 DIJON

## SALT &amp; PEPPER

Société par actions simplifiée  
au capital de 15.000 Euros  
Siège social : 6-8 Boulevard de la Trémouille 21000 DIJON  
911 986 933 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2025, les associés statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce n'ont pas prononcé la dissolution anticipée de la société.

Pour avis.

L2500250

## FUSION

## AVIS DE FUSION

Entre les soussignées  
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE BOURGOGNE, association loi 01/07/1901, décl. 18/10/1945 (JO 28/10/1945), siège 9, rue des Ardennes à DIJON (21000), RNA W212002310, SIRET 534 338 926 00023, objet : organiser et développer, sous le contrôle de la FFSA, la pratique du sport automobile (association absorbante).  
Et ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE COTE-D'OR, association loi 01/07/1901, décl. 28/08/1974 (JO 18/09/1974), siège 19/21, rue du Château - Hameau Ventoux à MESSIGNY-ET-VANTOUX (21380), RNA W212003086, SIRET 403 405 731 00015, objet : organiser et développer, sous le contrôle de la FFSA, la pratique du sport automobile (association absorbée).

Et ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DIJON-PRENOIS, association loi 01/07/1901, décl. 07/10/1980 (JO 17/10/1980), siège au Circuit Dijon-Prenois à PRENOIS (21370), RNA W212002309, SIRET 350 584 702 00012, objet : organiser et développer, sous le contrôle de la FFSA, la pratique du sport automobile (association absorbée).

Et ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE BEAUNE, association loi 01/07/1901, décl. 02/02/1971 (JO 11/02/1971), siège 8, rue Louis Jouvét à DIJON (21000), RNA W211006235, SIRET 492 158 852 00011, objet : organiser et développer, sous le contrôle de la FFSA, la pratique du sport automobile (association absorbée).

Selon acte SSP du 14/01/2025, les soussignées ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption des associations absorbées par l'association absorbante.

L'opération serait réalisée sur la base des situations comptables des associations absorbées arrêtées au 31/10/2024, soit :

- pour l'ASA COTE-D'OR : actif : 2 650,36 € ; dettes : 0,00 € ; situation nette : 2 650,36 € ;  
- pour l'ASA DIJON-PRENOIS : actif : 3 925,31 € ; dettes : 0,00 € ; situation nette : 3 925,31 € ;  
- pour l'ASA DE BEAUNE : actif : 5 010,69 € ; dettes : 0,00 € ; situation nette : 5 010,69 €.

Les éléments d'actif et de passif des association absorbées seraient transmis pour leur valeur nette comptable, dans l'état dans lequel ils se trouvent au 01/01/2025 à 0 heure.

Les organes délibérants devraient statuer sur l'opération le 15/02/2025 et la fusion prendrait effet rétroactivement le 01/01/2025 à 0 heure.

L'association absorbante reprendra l'ensemble des biens et engagements contractés par les associations absorbées et poursuivra leurs activités.

Les créanciers des associations absorbées dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition auprès du tribunal judiciaire du siège de l'association débitrice dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-15 du C. com. Le projet de traité de fusion est disponible au siège social de chacune des associations.

L2500175

## CONVOCAION

## CROSSJECT

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 4.553.922,70 Euros  
Siège social :  
6 rue Pauline Kergomard  
ZAC Parc Mazen Sully  
21000 DIJON  
438 822 215 R.C.S. Dijon

## Avis de convocation

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 31 janvier 2025 à 10 heures au CAVEAU DES DUCS situé au 13/15 Av. Albert 1<sup>er</sup> - 21000 DIJON à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus ;

2. Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1<sup>er</sup> de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits ;

3. Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (mandataires sociaux et salariés du groupe), durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits ;

4. Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (personnes ayant conclu un partenariat et/ou investissant à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, des technologies médicales, des technologies innovantes et/ou y exerçant une part significative de son activité), durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits ;

5. Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (établissement de crédit ou prestataire de service d'investissement dans le cadre d'une ligne de financement en nom propre), durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits ;

6. Autorisation d'augmenter le montant des émissions ;

7. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail ;

8. Délégation à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou des titres de créance avec suppression du droit préférentiel

de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées ;

9. Modification des termes et conditions des obligations convertibles en actions nouvelles et amortissables de la société émises le 28 février 2024 ;

10. Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des obligations convertibles en actions nouvelles et amortissables avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de CVI INVESTMENTS INC représenté par Heights Capital Management, Inc. («CVI INVESTMENTS INC») ;

11. Pouvoirs pour les formalités.

## Actionnaires pouvant participer à l'Assemblée

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 29 janvier 2025 à zéro heure, heure de PARIS :

- Soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ;  
- Soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation (dans les conditions précisées ci-après) peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le 29 janvier 2025 à zéro heure, heure de PARIS, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, son intermédiaire notifiera le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmettra les informations nécessaires. Aucun transfert de propriété réalisé après le 29 janvier 2025 à zéro heure, heure de PARIS, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié par l'intermédiaire ou pris en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

## Modalités de participation et de vote

Pour les actionnaires au nominatif qui souhaitent participer à l'Assemblée, l'inscription en compte selon les modalités susvisées est suffisante.

Pour les actionnaires au porteur qui souhaitent participer à l'Assemblée, ils doivent solliciter leur teneur de compte en vue de l'obtention de leur carte d'admission. Dans ce cadre, leur teneur de compte établira une attestation de participation et la transmettra directement au CIC, soit par voie postale à l'adresse suivante : CIC Service Assemblées, 6 avenue de Provence - 75452 PARIS CEDEX 09, soit par voie électronique à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr, en vue de l'établissement d'une carte d'admission.

Cette carte d'admission est suffisante pour participer physiquement à l'assemblée.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'actionnaire au porteur aurait perdu ou n'aurait pas reçu à temps cette carte d'admission, il pourra formuler une demande d'attestation de participation auprès de son teneur de compte.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

a) Donner une procuration à un autre actionnaire, son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un PACS ;  
b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;  
c) Voter par correspondance.

Les actionnaires au porteur peuvent demander par écrit au CIC de leur adresser le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de CIC, soit par voie postale à l'adresse suivante : CIC Service Assemblées, 6 avenue de Provence - 75452 PARIS CEDEX 09, soit par voie électronique à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr, au plus tard le 27 janvier 2025.

## Information des actionnaires

Il est précisé que les documents destinés à être présentés à l'assemblée

ont mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la société (www.crossject.com) conformément à la réglementation.

Jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire peut demander à la société de lui adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, de préférence par mail à l'adresse suivante : aginfo@crossject.com. Les actionnaires au porteur doivent justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription en compte.

## Questions écrites

Jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 27 janvier 2025, tout actionnaire pourra adresser au Président du Directoire de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : aginfo@crossject.com (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social). Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Directoire.

L2500177

## DISSOLUTION

## DE SOCIETE



## SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

## LA RENARDIERE

Société Civile Immobilière  
Au capital de 7.622,45 Euros  
Siège Social :  
Rue des Champs - 21150  
POUILLENAY  
RCS Dijon 389 304 643

Par AGE du 25/11/2024, les associés ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et à sa mise en liquidation.

M. Michel RENARDET, demeurant Rue des Champs - 21150 POUILLENAY, a été nommé liquidateur et doté des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Cette nomination a mis fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé au siège social également domicile du liquidateur.

Mention sera faite au RCS DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2405435

## SCI HERA

Société civile immobilière  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
3 rue des Rentes - 21310 VIEVIGNE  
RCS Dijon 513 966 812

## Avis de dissolution

Aux termes du procès-verbal du 6 Janvier 2025, les associés ont approuvé la dissolution anticipée de la SCI HERA à compter du 30 Décembre 2024 et sa mise en liquidation.

Les fonctions de liquidateur sont exercées par M<sup>me</sup> AVELINE LEMOINE Française, demeurant 3 Rue des Rentes - 21310 VIEVIGNE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société : 3 Rue des Rentes - 21310 VIEVIGNE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2500152



## SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

## AUXOIS DECOR

Société à responsabilité limitée  
au capital de 5.000 Euros  
Siège social :  
22B rue des Alouettes  
21140 SEMUR EN AUXOIS  
R.C.S. Dijon 752 628 180

Aux termes de l'AGE du 30 novembre 2024, les associés ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2024 et à sa mise en liquidation, nommé comme liquidateur Monsieur Gilles GUENOT, demeurant 22B rue des Alouettes - 21140 SEMUR EN AUXOIS. Cette nomination met fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé au siège social 22B rue des Alouettes - 21140 SEMUR EN AUXOIS. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2500122

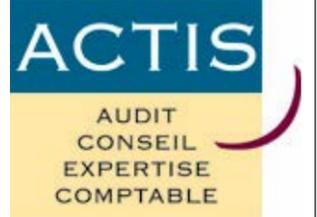
## SCI BOLEC

Société civile immobilière  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
432 rue de la Pièce Cornu  
21160 MARSANNAY LA COTE  
R.C.S. Dijon 808 257 711  
Société en liquidation

Aux termes des décisions de l'AGE du 31/10/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur Madame Mathilde LECUILLIER, demeurant 432 rue de la Pièce Cornu à MARSANNAY LA COTE (21160), et fixé le siège de liquidation au siège social de la société : 432 rue de la Pièce Cornu à MARSANNAY LA COTE (21160), adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée ainsi que l'ensemble des actes et documents concernant la liquidation notifiés.

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2500236



## ALEXANDRA DREF

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 6 B Rue Louis Aragon  
21000 DIJON  
Siège de liquidation :  
6 B Rue Louis Aragon  
21000 DIJON  
917 932 360 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Alexandra DREF, demeurant 6 B Rue Louis Aragon 21000 DIJON, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 6 B Rue Louis Aragon 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur

L2500255

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

### LE BADINAGE

#### DISSOLUTION

L'AGE du 30/12/2024 de la société LE BADINAGE (SCI au capital de 1 500 €, siège situé 22 rue de la Galoche, 21310 TANAY, immatriculée 914 403 696 RCS DIJON) a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel prévu par les statuts et l'assemblée, a nommé la gérante Agnès GILLOT (dem 22 Rue de la Galoche, 21310 TANAY), aux fonctions de liquidatrice, pour toute la durée de la liquidation, avec tous les pouvoirs pour procéder aux opérations de liquidation, et a fixé le siège de liquidation au 22 Rue de la Galoche, 21310 TANAY, pour toute correspondance et notification d'actes et documents. RCS DIJON. L2500134

#### CLOTURE

#### DE LIQUIDATION



### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARMANTIER

Société civile en liquidation  
Au capital de 152,45 Euros  
Siège de la liquidation  
MOLESME (21330)  
17 Rue de l'Europe  
R.C.S. Dijon 348 183 591

Suivant acte reçu par Maître Virginie LEROY, notaire à BAR SUR SEINE (10110), le 19 décembre 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont constaté la clôture des opérations de liquidation.

Radiation au RCS de DIJON.

Pour avis :

Maître Virginie LEROY.

L2500193

### KINES GRAM'

KINES GRAM' - Société civile de moyens en liquidation - au capital de 2 000 euros - Siège social : 23 Rue Louise Michel 21000 DIJON - Siège de liquidation : 2 Boulevard de Sévigné 21000 DIJON - 812 459 816 RCS DIJON : Le 16/12/2024 a approuvé été le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. L2406377

### AMPEX ENGINEERING

SASU société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 28 allée des Muriers 21380 ASNIÈRES LÈS DIJON  
814 723 003 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal du 31/12/2024, le président Monsieur Jean SALSA a décidé :

- D'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur de sa gestion, de le décharger de son mandat et de prononcer la clôture de liquidation, à compter du 31/12/2024.  
Les statuts sont modifiés en conséquence.

Mention au R.C.S. de DIJON.

L2500105

### G DECOUV'R

Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 Euros  
Siège social : Rue du Stade 21121 FONTAINE LES DIJON  
R.C.S. Dijon 497 977 108  
Société en liquidation

Aux termes d'une AGO du 07/01/2025, l'AGO a approuvé le compte définitif de liquidation et a déchargé M. Jean-Michel GEAY de son mandat de liquidateur, a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2500126

### SCI HERA

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
3 rue des Rentes - 21310 VIEVIGNE  
RCS Dijon 513 966 812

#### Avis de clôture de liquidation

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 Janvier 2025, les associés ont décidé d'approuver les comptes de liquidation établis au 31 décembre 2024, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, en la personne de Madame Françoise AVELINE LEMOINE, demeurant 3 Rue des Rentes - 21310 VIEVIGNE, et de prononcer la clôture de la liquidation de la société avec effet au 31 Décembre 2024.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce et mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2500153

### ESPRIT COURSE DIJON

#### Clôture de liquidation

Le 31/12/2024, l'Associé Unique d'ESPRIT COURSE DIJON (SARL en liquidation, au capital de 10 000 euros, ayant son siège social au 55 rue JJ Rousseau 21000 DIJON et son siège de liquidation au 7 imp du Sans Souci 21800 SENNECEY LES DIJON, et immatriculée 793 720 871 RCS DIJON) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christophe ROBERT, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2500158



### LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

### BARNAM

Société civile en liquidation Au capital de 1 000 Euros  
Siège social et siège de liquidation : 9 Boulevard de l'Europe 21800 QUETIGNY  
509 762 167 RCS DIJON

#### AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

DUA20 ET 30.12.2024 : approbation du compte définitif de liquidation, décharge de M. Olivier BARNOUD de son mandat de liquidateur, quitus de sa gestion et constatation de la clôture liquidation à compter du 30.12.2024.

Dépôt des comptes de liquidation au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Le liquidateur

L2500170

### SCI BOLEC

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
432 rue de la Pièce Cornu  
21160 MARSANNAY LA COTE  
R.C.S. Dijon 808 257 711  
Société en liquidation

Aux termes d'une AGO du 02/12/2024, l'AGO a approuvé le compte définitif de liquidation et a déchargé Madame M. LECUILLIER de son mandat de liquidateur, a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2500237

#### TRANSMISSION

#### UNIVERSELLE

#### DE PATRIMOINE

### SANITEL ELECTRONIQUE

Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 Euros  
Siège social :  
6 Rue Docteur Quignard - 21000 DIJON  
527 574 065 RCS Dijon

Par décision du 20/12/2024, la Société GEORGES INVEST, SAS au capital de 40.000 €, dont le siège social est 13 Rue des Violettes à FONTAINE LES DIJON (21), 489 006 932 RCS DIJON a, en sa qualité d'associée unique de la SARL SANITEL ELECTRONIQUE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraînera la transmission universelle du patrimoine de la SARL SANITEL ELECTRONIQUE au profit de la SAS GEORGES INVEST, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'oppositions, que celles-ci aient été rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de DIJON (21000) 13 Bd Clémenceau.

Pour avis : La Gérance.

L2406273



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte  
21000 DIJON

### LELG LOCATION

SASU au capital de 12 000 euros  
Siège social : 28 bis Avenue de Stalingrad, 21000 DIJON  
810 389 528 RCS DIJON

La société LELG LOCATION a été dissoute sans liquidation en date du 20/12/2024 consécutivement à l'approbation le 20/12/2024 par l'associé unique de la société TRANSPORTS GIROD, SASU au capital de 500 000 euros, dont le siège social est 28 bis Avenue de Stalingrad, 21000 DIJON, immatriculée n° 494 991 482 RCS DIJON, du projet de fusion établi le 08/11/2024 relatif à la fusion par voie d'absorption de la société LELG LOCATION par la société TRANSPORTS GIROD.

L2500222

#### CLOTURE POUR

#### INSUFFISANCE D'ACTIF

#### PRIVILEGE COURTAGE BOURGOGNE

33 rue Joubert - 75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT, R.C.S. PARIS : 840 428 882. Etablissement secondaire à DIJON : 840 428 882 - 2020 B 151. Activité : Conseil, assistance et ingénierie en matière financière, courtage en opération de banque et service de paiement.  
Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal de commerce de PARIS du : 14/01/2025.  
L2500252

#### LIQUIDATION

#### JUDICIAIRE

#### MSV

5 rue Antoine Henri Becquerel, Domaine Saoneor - 71100 CHALON SUR SAONE. RCS CHALON SUR SAONE : 751 338 443. Etablissement secondaire à DIJON : 751 338 443 - 2012 B 930. Activité : tous travaux de fabrication, pose, transformation, réparation et dépannage de menuiserie bois pvc aluminium et métalliques, d'automatismes, de toutes fermetures de bâtiment. Pose et dépannage de serrures vitres et portails. Réparation volets roulants, fenêtres de toits et portails suite dégâts causés par la grêle. menuiserie générale, fabrication et pose neuf et rénovation, agencements et plus généralement tous travaux liés à l'activité de bâtiments

Jugement du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE prononçant en date du 9 Janvier 2025 la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 2 Décembre 2024, désignant liquidateur Sas Deslorieux Représentée Par Me Deslorieux 21, boulevard de la République - 71100 CHALON SUR SAONE.

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.  
L2500154

#### ELITE PARE-BRISE

35 Square Raymond Aron - 76130 MONT SAINT AIGNAN. RCS ROUEN : 799 475 116. Etablissement secondaire à DIJON : 799 475 116 - 2024 B 15. Activité : Entretien et nettoyage de véhicules automobiles, pose d'optiques et de pare-brise.

Jugement du tribunal de commerce de ROUEN en date du 10 Janvier 2025 prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me Béatrice PASCUAL 10, rue de la Poterne - 76000 ROUEN, et mettant fin à la mission des administrateurs SELARL FHBX, mission conduite par Me Nathalie LEBOUCHER et SELARL AJAssociés, mission conduite par Me Hervé COUSTANS.  
L2500155

#### CREANCES SALARIALES

#### 4R SOLUTIONS

Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement  
MANDATAIRE JUDICIAIRE

#### Avis de dépôt des relevés de créances salariales

#### BEAUNE VENTE LOCATION SAS

Location et achat/vente de véhicules - 84 ROUTE DEPARTEMENTALE 974 21700 CORGOLOIN - SIREN 911 097 228.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 14/01/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX,

Liquidateur.  
L2500200

#### CHANGEMENT DE

#### REGIME MATRIMONIAL



#### ODAS NOTAIRES

37 rue Louis de Broglie  
Parc Technologique de la Toison d'Or  
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

#### EPOUX BOET

#### Insertion - Changement de régime matrimonial

Par acte de Me Arnaud NICOLARDOT, Notaire associé à DIJON (21000), CRPCEN 21026, le 23 décembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre M. Jean-Claude BOET et M<sup>me</sup> Roselyne BOR, dmt à VOUDENAY (21230), 7 rue du Beugnon, Hameau de Viscolon. Mariés sans contrat à la mairie de mairie de WAMBRECHIES (59118) le 4 janvier 1969

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

L2500201

#### SUCCESSION

#### VACANTE

#### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> BOLACE Renee décédée le 04/12/2022 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218132761.  
L2500179

#### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> MONNEAU Michelle décédée le 13/10/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132875.  
L2500188

#### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> CHAUVENET Michelle décédée le 01/01/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132913.  
L2500181

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> VOYE Jacqueline décédée le 21/04/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 021813952.  
L2500182

#### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> MORLET Monique décédée le 13/03/2024. Réf. 0218137916. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2500183

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BILIK Jean décédé le 20/12/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132850.  
L2500184

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> CAZUGUEL Solange décédée le 26/12/2020 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218077855.  
L2500185

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GUILLEMENOT Alain décédé le 26/10/2023 a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135977.  
L2500186

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> BOLACE Renee décédée le 04/12/2022 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218132761.  
L2500187

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> MONNEAU Michelle décédée le 13/10/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132875.  
L2500188

#### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession vacante de M. DEMASSON Roger décédé le 02/05/2024. Réf. 0218137914. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2500189

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BRULARD Bernard décédé le 31/01/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218135980.  
L2500190

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Yonne

### Yonne

#### CONSTITUTION DE SOCIETE

##### BEL'FRITE

#### Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 janvier 2025, à SAINTS EN PUISAYE.  
DÉNOMINATION : BEL'FRITE.  
FORME : Société par actions simplifiée.

SIÈGE SOCIAL : Le Deffand - 1 Rue des Marronniers - 89520 SAINTS EN PUISAYE.

OBJET : Activité de restauration rapide ambulante de type Food Truck, vente à emporter ou en livraison de tous produits alimentaires et boissons, traiteur pour des événements privés ou publics, organisation d'événements culinaires ou toutes autres manifestations.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 500 € divisé en 500 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

CESSION D'ACTIONS ET AGRÈMENT : Nécessité d'un agrément en cas de cession d'actions.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :  
PRÉSIDENT : Monsieur Xavier BASTIN LE DEFFAND - 1 RUE DES MARRONNIERS 89520 Saints en Puisaye.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame July BONNOT 35 Grande Rue 89440 Precy le Sec.

La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.  
L2500143

#### DISSOLUTION DE SOCIETE



28 boulevard du 14 Juillet  
10000 TROYES

#### 89 INVESTISSEMENTS

Société civile particulière  
au capital de 952,81 €uros  
Siège social :

28 rue du Marais - 89240 LINDRY  
382 514 610 R.C.S. Auxerre

L'AGE du 18/11/2024, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, sa mise en liquidation, et a nommé comme liquidateur M. Jean-Marc LETOUZE, 5 rue de Mocquesouris - (89100) SENS avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Elle a mis fin aux fonctions de gérant de M. Jean-Marc LETOUZE à compter du même jour.

Le siège de la liquidation est fixé 5 rue de Mocquesouris - (89100) SENS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et tous les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du guichet unique.  
L2500260



##### SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

##### LE BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée en liquidation  
au capital de 7.622,45 €uros  
Siège social et de liquidation :  
51 rue de Lyon - 89200 AVALLON  
R.C.S. Auxerre 352 427 389

Aux termes des décisions de l'associé unique du 31/08/2024, il a été décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2024 et à sa mise en liquidation. Madame Corinne BAUDOT, épouse COVAREL, demeurant 3 rue Edmond Mathieu à MONTBARD (21500) est nommée liquidateur durant la période de liquidation. Cette nomination met fin au mandat du gérant. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.  
L2500079

#### CLOTURE

#### DE LIQUIDATION

##### EARL LEROY JEAN-LUC

EARL en liquidation au capital de 55 710,00 €uros  
Siège social : 1 rue du Moulin  
89660 LICHÉRESSUR-YONNE  
448 855 320 RCS Auxerre  
Liquidateur : M. Jean-Luc LEROY,  
1 rue du Moulin  
89660 LICHÉRES-SUR-YONNE

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).

Pour avis : Le liquidateur.

L2500127

#### MODIFICATION

#### DE STATUTS



SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX  
1, place du Palais de Justice  
89000 AUXERRE  
18, rue du Général Leclerc  
89100 SENS  
Tél : 03 86 52 60 00  
www.avocats-vignet.fr

##### BOUCHERIE DES PIEDS DE RATS

Société par actions simplifiée  
au capital de 7.800 €uros  
Siège social :  
7 rue du Colonel Rozanoff  
89000 AUXERRE  
497 701 094 RCS Auxerre

L'Associée Unique, par décision en date du 2 janvier 2025, a pris acte de la démission de Monsieur Romain BROQUET de ses fonctions de Directeur Général à compter du 31 décembre 2024 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis : Le Président.

L2500208

##### EARL DES LORRIS

EARL au capital de 7.500 €uros  
Siège social 5 rue Berthold Mahn, les  
Lorris 89500 CHAUMOT  
893 229 971 RCS Sens

L'Assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- A décidé d'augmenter le capital social de 7.400 € par création de nouvelles parts, ce qui le porte à 14.900 €.

- A décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Toutes ces décisions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

A compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : SCEA DES LORRIS.

FORME : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

OBJET : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

CAPITAL SOCIAL : 14.900 €.

SIÈGE SOCIAL : 5 rue Berthold Mahn, les Lorris - 89500 CHAUMOT.

DURÉE : Jusqu'au 26 janvier 2120.

GÉRANT : M. Cédric BEAUDOIN, demeurant 9 chemin Etienne Damour (89500) CHAUMOT.

CESSIONS DE PARTS : Soumises à l'agrément de l'Assemblée générale extraordinaire des associés sauf celles au profit du coassocié lorsque la société a que deux associés.

Pour avis : La gérance.

L2500220

##### LDS 89

Société par actions simplifiée  
au capital de 14.300 €uros  
Siège social :  
19 avenue Pierre Larousse, BP 164  
89000 AUXERRE  
428 743 587 R.C.S. Auxerre

L'Assemblée générale du 19 décembre 2024 a décidé de :

- Nommer, en remplacement de la société AMV AUDIT ET COMMISSARIAT (382 600 500 R.C.S. LYON), CAC titulaire, dont le mandat est arrivé à expiration, la SAS MAZA SIMOENS (447 566 464 R.C.S. LYON) ayant son siège social 26 rue Raspail - 69310 OULLINS PIERRE BENITE ; Et ce, pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 juillet 2030 ;

- Ne pas renouveler le mandat de la société AUDIGEST (330 188 699 R.C.S. LYON), CAC suppléant, dont le mandat est arrivé à expiration.

Pour avis.

L2500212

##### Emergi-Lite Solutions FR

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 250.000 €uros  
Siège social : 206 route de Saint Martin  
d'Ordon - 89330 PIFFONDS  
RCS Sens 981.636.020

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 décembre 2024, il a été pris acte de modifier le capital de la société à compter de cette date. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à Quatre millions sept cent cinquante mille euros (4.750.000 €), divisé en quatre millions sept cent cinquante mille (4.750.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1 €) chacune, intégralement libérées et de même catégorie.

Nature de la modification : apports en numéraire.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

Pour avis et mention.

L2500246

##### SAS JEREMIE LOBIES

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024, les associés de la SAS JEREMIE LOBIES, au capital de 5 000 € ayant son siège social 2 rue Porte d'En Haut 89240 CHEVANNES et immatriculée au RCS AUXERRE n° 949 616 767, ont pris acte de la démission de M<sup>me</sup> Sun Young LOBIES de ses fonctions de Directrice Générale à compter du 31/12/2024 minuit, et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis : Le Président

L2500247

## COLLECTIVITE TERRITORIALES ENTREPRISE SOCIALES ETABLISSEMENTS PUBLICS

## AVOCATS EXPERTS COMPTABLES COMMISSAIRES DE JUSTICE NOTAIRES

03.80.68.25.55.

[annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

## le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)  
Renseignements au 03 80 68 25 55

**Gaël Chevalier.** Ce propriétaire d'un magasin de sport fait partie des meilleurs cordeurs professionnels au monde. Il est aussi le seul Français présent aux tournois du Grand Chelem de Roland-Garros et de l'US Open.

# Premier de corder



Quand à l'école primaire, le maître ou la maîtresse demande à ses chères petites têtes blondes ce qu'elles veulent faire plus tard, parmi les réponses qui fusent, les astronautes, vétérinaires et autres pompiers arrivent en pole position. La réponse de Gaël Chevalier, elle, avait tout de l'outsider, voire du jamais entendu : « tenir un magasin de sport ! Quand mes copains préféraient jouer à la console ou regarder la télé, moi je passais des heures dans les magasins de sport : tout me plaisait, de l'atmosphère jusqu'à l'odeur si particulière et j'étais déjà attiré par le rayon tennis ». À six ans, Gaël obtient sa première raquette : « je pouvais rester plus de quatre heures d'affilée à faire des matchs contre le mur sous un soleil de plomb ou sous des trombes d'eau : rien ne m'arrêtait ! ».

Après un BTS en alternance, le jeune homme entre chez Decathlon. Il n'y reste que quelques mois, une opportunité qu'il tient à saisir au rebond se présentant à lui : « Chez Decathlon, je n'avais pas obtenu le rayon tennis, or une telle place se libérait chez Intersport. J'ai été pris et je suis resté 12 ans ». Très vite Gaël Chevalier se fait remarquer pour son aisance avec les clients, sa capacité à créer un climat de confiance, la richesse de ses conseils et son offre de services : « Très vite, le rayon tennis a pris des allures de petit magasin dans le magasin. Mon objectif était de vendre la raquette qui correspond le mieux au besoin du client, de le servir comme moi j'aurais aimé être servi. Parallèlement, ayant toujours été bricoleur, j'ai commencé à corder des raquettes. Cela demande de l'attention et de la minutie : il y a quelque chose d'assez magique à faire une raquette ».

## LE GRAND CHELEM CÔTÉ CORDES

Cette nouvelle corde à son arc va propulser Gaël Chevalier dans la cour des grands. En 2004, Intersport est partenaire de l'ATP Besançon Challenger et Gaël Chevalier est proposé par l'enseigne pour faire partie des cordeurs du tournoi. « Ce fut une expérience tout aussi éprouvante qu'exceptionnelle. J'ai pu croiser Jo-Wilfried Tsonga et Michael Llodra. J'ai dû également me remettre en question sur ma façon de corder. Avec Nicolas Guillaume, la première raquette que je corde pour lui casse. Il a fallu être réactif et accepter que ma façon de faire ne convenait pas, ce qui a été très apprécié, le champion a ainsi, par la suite, demandé à ce que je sois son cordeur prioritaire. Les joueurs professionnels sont très pointilleux et son capable de savoir, juste au son, si une raquette est bien cordée ».



A bientôt 47 ans, Gaël Chevalier a réalisé ses rêves d'enfant : il a ouvert son propre magasin de sport de raquettes et est le seul cordeur français pour les tournois de Roland-Garros et de l'US Open. Crédit : JDP.

Cette première côté cours, bien que très intense avec des journées de plus de 17 heures se terminant au-delà de minuit, galvanise Gaël Chevalier qui ne rêve alors que d'une chose : baigner à nouveau dans ce monde-là. Son vœu sera exaucé deux ans plus tard. « Ce sont les grandes marques comme Head ou Babolat qui recrutent les équipes de cordeurs pour les tournois. En 2006, au magasin, nous faisons la marque Tecnifibre qui cordait pour Roland-Garros. J'ai demandé si je pouvais rentrer avec eux et j'ai été invité sur une semaine comme bénévole. C'était pour moi le Graal ».

En 2012, il corde pour sa première Fed Cup : « Après un désistement, l'équipe féminine de Slovénie cherchait un cordeur, j'ai écrit à la fédération, on était plusieurs à postuler sur Besançon et j'ai été retenu. Cette expérience a renforcé mon expertise, j'ai pu me perfectionner en vitesse, sur la qualité de ma pose et sur mes connaissances des propriétés des différentes cordes (résistance, tension...) ». En 2011, la marque Babolat remplace Tecnifibre sur le plus célèbre tournoi de terre battue. Ce changement de sponsor s'accompagne de nouvelles règles : « Babolat ne voulait plus prendre de bénévoles venus de magasins. Ils voulaient des professionnels car il y avait trop d'erreur de cordage avec les amateurs et qu'ils n'avaient pas le temps de les former ». Gaël Chevalier

se voit ainsi contraint de sortir du jeu. Mais une bonne étoile veille sur lui : « En 2013 un cordeur manque à l'appel pour le tournoi de Nice - également sous marque Babolat - ils m'ont appelé pour le remplacer et comme cela s'est bien passé, j'ai été sollicité pour deux autres tournois dont le Quimper

« Que je corde Rafael Nadal ou un débutant local, je m'attache à proposer le même niveau de service »

Challenger. Enfin, en 2014, je reçois un appel de la personne en charge du recrutement pour Roland-Garros. Il est en quête de nouveaux cordeurs et au vu des bons échos que l'on lui a rapportés, veut me tester pendant cinq jours sur les qualifications ». Une nouvelle fois, Gaël Chevalier ne déçoit pas, intègre l'équipe professionnelle de cordeur de Babolat et devient même le seul Français à officier à Roland Garros avec à ce jour 12 tournois à son actif. En juin 2011, Gaël Chevalier démissionne d'Intersport pour réaliser son rêve d'enfant : ouvrir son propre magasin de sport. Deux mois plus tard, Court Central voit le jour à Pirey. Le lieu offre un large choix de produits pour tous sports de raquettes (tennis, squash, badminton) ainsi qu'un service de cordage pour les

pratiquants locaux : « que je corde Rafael Nadal ou un débutant d'ici, je m'attache à proposer le même niveau de service ». Gaël Chevalier consacre aujourd'hui 90 % de son temps aux sportifs locaux « Aujourd'hui, je limite mes déplacements à deux semaines en Grand Chelem et une semaine pour les autres tournois ». Le commerçant a également décidé de fermer sa boutique le matin afin de corder en toute sérénité et d'accueillir ses clients l'après-midi. En 2019, le marché de Roland-Garros est remporté par Wilson qui possède déjà sa propre équipe de cordeurs pour l'US Open. Gaël Chevalier est ainsi obligé de passer des auditions à Paris « Ils appellent cela des training day. Après un court entretien en anglais, on vous demande de corder pendant dix heures, de toutes les façons possibles, sur tous types

**1978**  
Naissance le 5 avril à Besançon.

**2006**  
Premier Roland-Garros en tant que cordeur.

**2011**  
Ouvre son magasin de sport à Pirey.

**2022**  
Intègre l'équipe de cordeurs de l'US Open.

de raquettes dans des conditions simulant une journée hard de tournoi. Si vous n'êtes pas validé, vous sortez du processus de sélection. Sur les 40 postulants européens nous avons été trois à être retenus. Avec Wilson, chaque cordeur doit corder de la même façon, avec des tailles et des emplacements de nœuds identiques : c'est très formateur », confie Gaël Chevalier, qui avoue toutefois ne pas y être arrivé du premier coup. Mais la persévérance paie et en 2022, il est le premier Français à intégrer l'équipe Wilson de cordeurs pour l'US Open. « Cela fait 25 ans que je corde et aujourd'hui je ne corde plus comme à mes débuts... Pour tout dire, je ne corde même plus comme après la Covid. J'ai évolué tant avec le matériel, qu'avec les rencontres d'autres cordeurs de tous les pays. Il y a également les exigences des joueurs professionnels, plus au fait de leur matériel, qui n'ont cessé de croître. Ce qu'ils demandent actuellement c'est de pouvoir conserver sur tout un match la même sensation de frappe et ne pas avoir à gérer la perte de tension, ce qui oblige à recorder plus souvent. Sur un Grand Chelem, nous sommes une vingtaine à corder environ 7.000 raquettes en trois semaines, contre 2.500 en 2005. Les joueurs du top 10 changent de raquette à chaque changement de balles ».

FRÉDÉRIC CHEVALIER



Retrouvez tous nos portraits sur [journal-du-palais.fr](http://journal-du-palais.fr)

